



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
pour le territoire de la
Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine**

ENTRE

L'ÉTAT, représenté par le Préfet de Seine-et-Marne, Lionel Beffre,

D'une Part

ET

La COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (CAMVS), représentée par son Président en exercice, Louis Vogel, habilité aux présentes par délibération n°2021.XXXX du 15 décembre 2021 portant approbation du Contrat de Relance et de Transition Écologique pour le territoire de l'Agglomération Melun Val de Seine,

D'autre part

EN PRÉSENCE

Des 20 Communes constitutives de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine représentées par leurs Maires respectifs ou leurs représentants, à savoir Melun, Lissy, Pringy, Rubelles, Voisenon, Boissettes, Seine-Port, La Rochette, Vaux-le-Pénil, Boissise-le-Roi, Livry-sur-Seine, Villiers-en-Bière, Le Mée-sur-Seine, Dammarie-lès-Lys, Limoges-Fourches, Boissise-la-Bertrand, Saint-Germain-Laxis, Montereau-sur-le-Jard, Saint-Fargeau-Ponthierry.

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-Région (CPER) rénovés d'une part, et dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Préalablement à la conclusion de ce CRTE, l'État et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ont conclu, le 15 juillet 2021, une convention d'initialisation précisant la méthode de travail pour y parvenir, identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique nécessaire pour la préparation du CRTE puis sa mise en œuvre mais aussi permettant de s'accorder sur une première série d'actions concrètes et prêtes à démarrer et soutenant la relance dès 2021.

Cette convention rappelle que les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre du CRTE, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment, en matière d'économie et tourisme, d'emploi, de développement durable, de revitalisation urbaine, d'habitat, de mobilités, d'environnement, d'agriculture, d'aménagement numérique, d'éducation-enseignement et formation, de sport, de santé, de culture. À ce titre, les actions engagées, dans le cadre de ce contrat, seront respectueuses de l'environnement, en limitant fortement le recours au foncier, notamment, agricole, et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Le contrat de relance et de transition écologique doit permettre à la Communauté d'Agglomération de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre son projet de territoire. Il pourra, également, offrir la possibilité à d'autres maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés, comme les Communes relevant de son périmètre, de disposer de ces informations en vue de financer leurs propres projets dès lors qu'ils s'inscriront dans la stratégie générale portée par le futur CRTE et le projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des cofinanceurs et des maîtres d'ouvrage à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, aura vocation, au cours de son exécution, à associer de nombreuses parties prenantes pour sa mise en œuvre et son suivi. Une attention particulière pourra être portée à l'association de représentants de la société civile.

Ce contrat liste, en annexes 4 et 5, les actions et projets portés par la Communauté d'Agglomération et ses communes membres, vecteurs de relance pour 2021-2022 et, à plus long terme, porteurs d'un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, dans une approche transversale et cohérente.

Il restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif.

Article 1 - Objet du contrat

La circulaire du Premier Ministre n°6231/SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique (CRTE) confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Ainsi, le présent contrat de relance et de transition écologique a-t-il pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique du territoire de Melun Val de Seine.

Il s'inscrit :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans le territoire et pour apporter des réponses efficientes aux conséquences socio-économiques de la crise sanitaire que traverse notre pays ;
- Dans le temps plus long, plaçant au cœur du projet de territoire de l'agglomération « Ambition 2030 » l'objectif transversal des grandes transformations précitées.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichira, au cours de sa mise en œuvre, de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

En s'appuyant sur un diagnostic, le CRTE décrit les ambitions du territoire, identifie des axes de travail et définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Melun Val de Seine autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels préexistants seront intégrées et articulées (cf. infra art. 5.2).

Enfin, ce contrat expose l'intention de ses signataires de s'inscrire collectivement dans la démarche et précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé... Il est conçu sur mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Engagement général des parties

Les parties signataires garantissent la bonne mise en œuvre de la démarche et la réalisation des actions inscrites dans le contrat. Ainsi,

- L'État s'engage à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter la mise en œuvre du projet. Il désigne, au sein de ses services, un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets. Il cofinance, à compter de 2021, les actions dudit contrat. Il s'engage, au-delà de 2021, à examiner la possibilité de cofinancer, en fonction de leur éligibilité et dans le respect de la règle d'annualité budgétaire, les projets de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et ceux de ses communes membres, qu'ils figurent ou non, à la date de sa signature, en annexe 5 du présent contrat.

- La Communauté d'Agglomération s'engage à mobiliser ses moyens humains et financiers pour assurer le pilotage et la mise en œuvre de la démarche sur son territoire. Elle sollicite, le cas échéant, les moyens complémentaires nécessaires, auprès de cofinanceurs. Elle n'engagera pas de projet, de quelque nature que ce soit, qui viendrait en contradiction avec les orientations du présent contrat, notamment, en matière d'étalement urbain.
- Les partenaires financeurs et opérateurs, notamment, de l'État, s'engagent, pour leur part, à instruire les dossiers qui leur sont soumis dans les meilleurs délais. Ils mobilisent leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions relevant de leur champ de compétence et qu'ils auront préalablement approuvées. Les financements, éventuellement inscrits dans les documents annexes, sont prévisionnels, restent indicatifs et ne valent pas accord final. Les décisions d'attribution de financements font l'objet de conventions spécifiques entre le ou les partenaires financiers et le porteur de projet.

Article 3 – Présentation et orientations stratégiques du territoire Melun Val de Seine

3.1. Présentation du territoire signataire

Les atouts d'un territoire attractif à amplifier grâce au CRTE...

Melun Val de Seine, située en deuxième couronne de la Région Ile-de-France, occupe une **place charnière entre la Métropole de Paris et le monde rural**. Le territoire de la CAMVS constitue la porte d'entrée du Sud-Est de l'aire urbaine de Paris, si bien qu'il s'insère de plain-pied dans la dynamique métropolitaine. Il bénéficie, à ce titre, d'un positionnement privilégié comme carrefour de grands axes d'échanges et de communication, qu'ils soient routiers (autoroutes A5 et A6, francilienne -N104-, départementales RD606 et RD607), ferroviaires (lignes directes R -Paris-Gare de Lyon en 25 minutes toutes les demi-heures- et RER D, ligne TER Bourgogne) ou même fluviaux (Seine, port fluvial de la Rochette et friche portuaire de Dammarie-lès-Lys). Le niveau de concentration de ces réseaux, organisés autour de Melun, Ville Préfecture, fait écho à l'importance qu'a joué de longue date ce territoire dans l'histoire francilienne, et dont il garde des témoignages remarquables (le château de Vaux-le-Vicomte en particulier).

C'est un territoire de 154 km², façonné par la Seine (44 km de berges) et dont les espaces naturels occupent 67%, dont près d'un quart sont des forêts. Il se développe aux franges de la métropole, au contact d'espaces agricoles (plaine de la Brie), naturels (parc naturel régional du Gâtinais, vallée de la Seine) et forestiers (forêts de Fontainebleau et de Rougeau, bois de Bréviande) remarquables, qui font qu'il dispose d'aménités recherchées qui lui confèrent un positionnement original et valorisant par rapport aux espaces plus anthropisés de l'aire urbaine de Paris. Le site même de la ville de Melun et notamment l'île centrale et les bords de Seine, recèle une importante potentialité paysagère et de qualité de vie qui pourrait être valorisée.

La Communauté d'Agglomération est constituée de **20 communes**, représentant 131 000 habitants, et 58 858 logements (dont 60% en collectif et 40% en individuels - données RGP 2017).

Le **coeur d'agglomération** comporte 6 communes représentant 78% de la population contre 33% de la superficie – dont Melun, ville Préfecture, 3^{ème} pôle démographique départemental.

Un pôle secondaire situé rive gauche de la Seine constitué des communes de Saint-Fargeau-Ponthierry / Pringy / Boissise-le-Roi représente 16% de la population, en fort développement résidentiel.

Le territoire compte également 10 communes rurales réunissant 6% de la population et disposant d'une attractivité résidentielle importante.

La **densité moyenne de population** est de 855 habitants / km² (contre 237 pour le département et 1 008 pour la région), avec 3 communes denses (Melun 5 000, Le Mée-sur-Seine 3 900 et Dammarie-lès-Lys 2 100 habitants / km² - ces trois communes, constituant le centre urbain recensent 63% des habitants du territoire).

La **croissance démographique** moyenne du territoire s'élève à +0,6%/an entre 2012 et 2017 (+3% au total sur la période) ; ceci s'explique, à l'image de nombreux territoires franciliens, par un solde naturel positif (+0,9%/an) qui compense un solde migratoire négatif (-0,4%/an) particulièrement marqué sur le centre urbain en perte d'attractivité (-1,1%/an) mais positif pour les communes périurbaines et rurales qui ont renoué avec un certain dynamisme. Par comparaison, la dynamique démographique annuelle du Département sur la même période s'établit à +0,7% et celle de la Région à +0,5%.

En outre, le territoire peut compter sur un bassin de vie dynamique dont l'une des forces tient à la jeunesse de sa population : malgré le vieillissement de la population (la part des plus de 60 ans est de 20%), à l'instar de la tendance régionale, la population de l'agglomération détient un **indice de jeunesse** plus élevé que la moyenne régionale (1,44 pour la CAMVS contre 1,31 en Île-de-France et 1,06 en France). Cet indice reste cependant en retrait par rapport à la moyenne départementale (1,47). 22% de la population a moins de 14 ans, 41% moins de 30 ans.

D'une manière générale, les habitants du territoire trouvent à Melun Val de Seine une **offre de services de qualité**, autour de grands équipements au rayonnement régional voire national, que ce soit dans le domaine de l'enseignement supérieur (Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale - EOGN, antenne de Paris 2 Panthéon-Assas, antenne de Paris 12 – Paris Est Créteil) ou dans celui de la consommation et des loisirs (zone commerciale de Villiers-en-Bière, Santépôle, complexes culturels et de loisirs de Dammarie et de Melun).

L'ensemble de ces atouts allié à une politique volontariste continue portée par les acteurs locaux en matière de développement économique et le caractère de Ville Préfecture de Melun ont contribué à faire de ce territoire un pôle d'emploi et d'activités important à l'échelle départementale : le secteur présente l'un des plus forts ratio emploi / actif (0,93 emploi par actif) du département. Plusieurs zones d'activité dynamiques (Dammarie-lès-Lys, Vaux-le-Pénil, Villaroche) comportent un tissu industriel important (mécanique, travaux publics, aéronautique, industrie pharmaceutique) : usine d'assemblage de moteurs d'avions civils et militaires Safran Aircraft Engines, centre de formation international aux techniques de forage Schlumberger, Eiffage, Hanny, Cooper et Laboratoires Galénique Vernin, JPB Système, plateforme Coliposte, etc.). Ainsi le territoire comporte-t-il 24 parcs d'activités économiques pour 915 hectares, dont Paris\Villaroche, le 2^{ème} pôle aéronautique d'Île-de-France ; **les 13 000 entreprises présentes offrent 51 000 emplois**. Il convient enfin de signaler, sur le plan économique, une véritable **dynamique entrepreneuriale** : entre 2009 et 2017, la création d'entreprises a augmenté de 14%, tandis que le solde annuel (créations - liquidations) est passé de +622 en 2015 à +1 437 en 2019.

Le rayonnement économique du cœur d'agglomération diffuse bien au-delà des limites du territoire de la CAMVS, comme en atteste le fait qu'une part importante d'actifs travaillant sur ce pôle vient de loin pour occuper les postes offerts sur le territoire.

Pour autant, les atouts et les forces du territoire de la CAMVS ne doivent pas masquer certaines fragilités accrues dans le contexte actuel de crise économique et sanitaire. Ces fragilités sont autant de défis économiques, sociaux et environnementaux à relever pour permettre au territoire de continuer à être attractif et à jouer un rôle-phare dans le développement du quart Sud-Est de l'Île-de-France.

Mais des zones de fragilité que le CRTE doit aussi permettre de lever...

Le territoire est marqué par de nombreuses zones de faiblesses sur les plans social, économique, environnemental, et doit faire face à des menaces externes qui peuvent peser sur son avenir.

Ainsi, l'économie actuelle du territoire de la CAMVS apparaît-elle dominée en volume par les activités résidentielles ou liées au service public, et non par les activités de services marchands aux entreprises. Or, ces dernières activités, dites « motrices », constituent aujourd'hui l'un des premiers vecteurs de croissance économique et de création d'emploi, dans un contexte de tertiarisation de l'économie. Cette **économie tertiaire** est marquée par la nette prépondérance de l'emploi public (15,3%) et des activités de services (67,6%) : santé, activités financières, immobilières et d'assurance, hébergement, restauration et loisirs. De nombreux secteurs sont sous-représentés par rapport au département : transport, construction, hébergement, restauration... La part de l'**industrie** y est plus faible¹ (4%) que celle observée dans le département (4,7%) mais supérieure à celle de la région (3,3%). L'activité industrielle est diversifiée mais sans filière clairement structurée. L'économie touristique reste, par ailleurs, balbutiante, très largement dominée par le tourisme d'affaires induisant une présence forte de lits marchands, notamment hôteliers, à caractère économique ou d'entrée de gamme ne permettant pas l'accueil d'une clientèle d'agrément dans de bonnes conditions.,

De plus, la structure de l'économie de la CAMVS ne profite que partiellement aux actifs du territoire, dont seule une minorité travaille en son sein. Plus encore, la conjoncture économique et sanitaire instable n'épargne pas une large part de la population du territoire touchée par le chômage. Le taux de **chômage** est en effet supérieur à la moyenne régionale (14,3% contre 12,7%) et départementale (11,6%) et jusqu'à 22% dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (23% de la population habite dans 5 quartiers prioritaires au titre de la **Politique de la Ville**², contre seulement 7% pour le département et 13% de la population francilienne).

De fait, un décalage semble s'observer entre le niveau de qualification attendu des entreprises et le niveau de formation atteint par ces actifs n'étant pas en situation d'emploi, en particulier dans les quartiers les plus défavorisés de l'agglomération.

Le cœur de l'agglomération, qui accueille l'essentiel de la population, est marqué par un faible revenu moyen par habitant, qui pénalise notamment le développement équilibré de l'offre commerciale. Cette situation est synonyme de faibles rentrées fiscales comme de forte demande sociale. Melun Val de Seine concentre une part relativement importante de ménages fragiles : le **revenu médian** par ménage (20 890 € par an) est sensiblement inférieur aux moyennes franciliennes et inégal sur le territoire. Ainsi, le niveau de vie y est inférieur de 10% environ à la Seine-et-Marne et à l'Île-de-France. Les trois plus grandes communes présentent un revenu médian inférieur à la médiane régionale (-22% à -18%), Saint-Fargeau-Ponthierry est dans la médiane, tandis que les autres communes sont au-dessus (de 7 à 35%). On observe donc un net décrochage des revenus dans le centre urbain en voie de paupérisation par rapport au reste du territoire où les niveaux de revenus sont globalement plus élevés et en croissance nette, notamment à Saint-Fargeau-Ponthierry / Pringy et dans la périphérie rurale.

Force est, par ailleurs, de constater que le développement de l'agglomération pâtit des difficultés de déplacements qui marquent son cœur. En effet, comme ce dernier concentre les principaux points de franchissement des barrières physiques que constituent la Seine et la voie ferrée Paris-Lyon-Marseille, il se présente comme un point de passage obligé pour le trafic de transit et d'échanges. Or, la congestion chronique du réseau routier aux heures de pointe, amplifiée depuis la rentrée de septembre 2021 comme dans toute l'Île-de-France (+22% de trafic par rapport à la même période en 2019) est source d'inefficacité économique, et nuit à l'image du territoire vis-à-vis d'investisseurs potentiels. Le recours à la **voiture individuelle** reste prédominant y compris pour les trajets internes : la voiture est utilisée dans près de 60% des déplacements pour une portée moyenne de déplacements de 5,4 km, soit une distance relativement courte et réalisable par des modes alternatifs.

¹ A noter que les emplois de SAFRAN AIRCRAFT ENGINES sont administrativement rattachés à la commune de Réau

² Ces quartiers sont déterminés avec 3 indicateurs : précarité (revenus, dépendances aux prestations sociales, ...), fragilité sociale (familles monoparentales, personnes isolées, part d'étrangers...) et insertion professionnelle (emplois précaires, temps partiels, niveau de qualification...)

Des **pistes cyclables et voies vertes** sont aménagées par la Communauté d'Agglomération au titre de son Schéma Directeur des Liaisons Douces (réalisé à 50% environ aujourd'hui). Mais le réseau souffre d'une desserte incomplète des équipements, notamment, des gares et des pôles d'emplois et de nombreuses discontinuités d'itinéraires. De plus, l'offre de stationnement de vélos reste limitée, voire quasi-inexistante en mode sécurisé.

L'**écomobilité** reste également insuffisamment développée et le **transport de fret** s'effectue quasi-exclusivement par la route et représente une source importante d'émission de gaz à effet de serre.

Toutes ces difficultés sont également sources de nuisances – sonores, visuelles, liées à la qualité de l'air -, qui pénalisent l'attractivité résidentielle du cœur d'agglomération de même que sa requalification.

Malgré ces difficultés, la dynamique de **construction neuve** est en forte hausse et marque même une forte accélération récente (2 800 logements autorisés en 2019), engendrant une difficulté de commercialisation de l'offre neuve et projetant des besoins importants à venir en termes d'équipements publics et de services sociaux. Cette dynamique est même foisonnante dans le centre urbain et quasi-exclusivement tournée vers l'investissement locatif et des petites typologies ne permettant pas d'ancrer durablement des familles sur le territoire.

Celui-ci est également marqué par plus de 17 000 **logements sociaux**, au 1^{er} janvier 2019, soit un taux représentant 31,5% des résidences principales. Les trois communes du cœur d'agglomération en comptabilisent même chacune plus de 40%. Ces seules communes comptent 82% de l'offre sociale du territoire.

Ces constats sont d'autant plus dommageables que le cœur d'agglomération souffre d'un **fort déficit d'image**, illustré, par exemple, par un habitat dégradé très présent. Par ailleurs, les modes actifs (marche, vélo) peinent à trouver leur place parmi des axes aux caractéristiques routières marquées. D'autre part, le paysage urbain souligne le face-à-face brutal des voies rapides et des quartiers de grands ensembles, singulièrement au niveau des entrées de ville.

Enfin, si la **situation délinquante** du territoire est globalement favorable avec un taux de délinquance générale de 53/1 000 habitants, contre 64/1 000 habitants dans le Département et 56/1 000 habitants au niveau national, les communes de Melun, Dammarie-lès-Lys et Le Mée-sur-Seine concentrent la moitié des faits de délinquance, les grands ensembles de ces communes réunissant, à eux-seuls, les trois quarts de ces faits. A noter une forte activité dans le domaine du trafic de stupéfiants dans ces grands ensembles, accompagné de trafics en tout genre (armes, ...) et de prostitution. Pour lutter contre ces trafics et assurer la tranquillité publique des habitants, l'Agglomération est équipée de 157 caméras de vidéoprotection réparties sur 6 communes (Melun, Le Mée-sur-Seine, Dammarie-lès-Lys, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau-Ponthierry, et La Rochette).

3.2. Orientations stratégiques du CRTE pour le territoire de Melun Val de Seine

Le diagnostic partagé du territoire, l'examen de ses forces, faiblesses, opportunités et menaces a permis de construire les thématiques prioritaires du projet de territoire et de définir les principaux enjeux auxquels il aura à faire face dans les 10 années à venir.

S'appuyant sur le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération, le présent contrat fixe donc **cinq orientations stratégiques** validées par la Conférence des Maires en date du 9 septembre 2021 :

- Orientation 1 : accroître **L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE** afin de renforcer l'emploi
- Orientation 2 : développer **L'AXE SEINE**, colonne vertébrale de notre territoire
- Orientation 3 : assurer la **TRANSITION ECOLOGIQUE** de notre agglomération, notamment, par l'amélioration des **MOBILITÉS**
- Orientation 4 : accompagner la **RÉUSSITE ÉDUCATIVE** et l'essor de **L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**
- Orientation 5 : promouvoir la **SÉCURITÉ** à l'échelle intercommunale

Ces orientations stratégiques sont précisées ci-dessous. Elles seront ensuite déclinées en fiches projet en devenir ou fiches action prêtes à être engagées – qualifiées et chiffrées dans la mesure du possible – répondant selon le cas à des objectifs écologiques, économiques, numériques, culturels ou sociaux, etc., avec des indicateurs de résultats.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le Comité de Pilotage, sans nécessiter d'avenant.

Orientation 1 : accroître l'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE afin de renforcer l'emploi

La mondialisation de l'économie, avec ses marchés largement globalisés, et la crise sanitaire et économique que traverse actuellement le pays, invitent à une refonte des modèles classiques de développement économique territorial souvent construits sur la consommation de foncier agricole en périphérie des zones urbanisées, en replaçant, notamment, les acteurs publics au cœur des processus d'élaboration des stratégies de développement des territoires.

L'économie de la CAMVS doit muter pour s'adapter à ces évolutions structurantes afin d'asseoir sa compétitivité et sa capacité à générer de nouveaux emplois mieux répartis entre les parties Nord et Sud de son territoire, globalement délimitées par l'axe de la Seine. Dans ce contexte, les élus se sont accordés sur l'intérêt de générer de nouveaux relais de croissance locale en valorisant les atouts propres et les spécificités du territoire. En adoptant cette stratégie, celui-ci pourra se différencier de ses voisins sans rentrer dans une concurrence stérile avec eux, et conforter durablement sa place de pôle économique structurant de l'économie Seine-et-Marnaise.

L'ambition économique portée par le projet de territoire vise donc à développer les avantages compétitifs du territoire, en capitalisant sur ses filières d'excellence innovantes à forte valeur ajoutée et ses ressources foncières / immobilières sous-utilisées (friches), ainsi qu'en matière de développement touristique, sur ses ressources naturelles et culturelles qui font appel à son histoire et, à son identité, propres.

Il s'agit de faire de Melun Val de Seine un territoire :

- D'accueil et de développement pour les entreprises et l'emploi, répondant aux attentes des investisseurs en termes de disponibilité foncière et immobilière, de qualité de vie, d'accès au numérique et au haut débit,
- Porteur de filières d'excellence à développer ou à créer et d'une réelle dynamique entrepreneuriale,
- Sobre en termes de consommation foncière et exemplaire en matière de reconversion et de réappropriation de friches héritées de son histoire économique pour régénérer le tissu des zones d'activités ou urbain,
- Attractif sur le plan touristique, autour des sites culturels de premier plan que sont Vaux-le-Vicomte et les sites naturels remarquables des bords de Seine et de la forêt de Fontainebleau, visant plus particulièrement un tourisme de proximité, vert et familial,
- Privilégiant le développement d'une nouvelle économie circulaire et de circuits courts.

Orientation 2 : développer l'AXE SEINE, colonne vertébrale de notre territoire

Dans un contexte de crise environnementale, sanitaire, économique et sociale, Melun Val de Seine et les communes qui la composent souhaitent agir ensemble pour la relance et la résilience du territoire dont la colonne vertébrale est la Seine et ses 44 km de berges. Cet axe, qui à la fois relie les communes entre-elles

et crée leur identité, mais qui constitue également une barrière physique peu franchissable, est ressorti très fortement des discussions qui ont permis la construction du projet de territoire comme une priorité majeure et partagée. Que ce soit en matière de développement économique et touristique, de mobilité, de paysage, de ressources naturelles, ou de qualité de vie, de richesse patrimoniale, etc., le fleuve, fil bleu du territoire, cristallise de très nombreux enjeux.

C'est donc très naturellement que la Communauté, les communes et leurs habitants se retrouvent autour de ces enjeux touchant la Seine.

L'ambition est ici de concilier le développement du territoire et les enjeux environnementaux et de mise en valeur qui feront la richesse de la Seine et de notre territoire, en amont de Paris.

Intervenir tous azimuts sur l'axe Seine, c'est :

- Contribuer à faire du territoire de Melun Val de Seine une destination touristique reconnue,
- Bonifier l'image de marque du territoire,
- Permettre la découverte du patrimoine, valoriser la singularité des paysages associés à la Seine et au réseau hydrographique (l'Almont, l'École, nombreux rus traversant le territoire),
- Préserver les espaces de biodiversité,
- Préserver la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif,
- Prévenir les inondations,
- Contribuer à améliorer les conditions de mobilité sur le territoire en améliorant son franchissement.

Orientation 3 : assurer la TRANSITION ÉCOLOGIQUE de notre agglomération, notamment, par l'amélioration des MOBILITÉS

Melun Val de Seine souhaite se positionner comme un territoire actif en matière de transition écologique et énergétique en Île-de-France.

La Communauté d'Agglomération souhaite agir pour cela en répondant aux besoins de mobilité de ses habitants et visiteurs en offrant une réelle qualité de service conciliant performance et vertus environnementales (développement des modes actifs dans le cadre d'une stratégie cyclable ambitieuse et de l'électromobilité, transport en commun en site propre, renforcement de l'offre de transports dans le cœur d'agglomération mais aussi dans la périphérie rurale, optimisation du report modal de la voiture individuelle vers les transports collectifs et les modes actifs, accroissement de la part des déplacements décarbonés...).

C'est aussi en intervenant massivement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics mais aussi privés qu'elle contribuera à réduire sensiblement leur part dans les émissions de CO₂. La Communauté, mais aussi les communes membres, doivent intervenir fortement sur leur patrimoine pour le rénover sur le plan thermique, en essayant, dans toute la mesure du possible de dépasser la seule réglementation en vigueur. La Communauté, délégataire des aides à la pierre, poursuit, voire, renforce dans le cadre de son nouveau PLH, sa politique d'accompagnement des bailleurs sociaux, des copropriétés dégradées ou en voie de l'être, des propriétaires bailleurs ou occupants, mais aussi du tissu d'habitat diffus pour atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés en matière de réhabilitation thermique.

Enfin, cette orientation se traduira également par la définition d'une politique de préservation et de valorisation des richesses naturelles du territoire (espaces naturels, forestiers, agricoles...). Les actions développées dans ce cadre, de sauvegarde ou de renaturation permettront de répondre à des enjeux d'adaptation au changement climatique.

Les interventions issues de cette orientation pour Melun Val de Seine auront, entre autres, pour objet de :

- Mettre en œuvre les conditions d'une mobilité durable et performante,
- Résorber et fluidifier le trafic automobile,

- Développer les mobilités actives et l'écomobilité,
- Lutter contre le changement climatique ou s'y adapter,
- Lutter contre les pollutions de l'air (mais aussi sonores et lumineuses).

Orientation 4 : accompagner la RÉUSSITE ÉDUCATIVE et l'essor de l'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les signataires du CRTE s'accordent sur la nécessité de mettre au cœur du contrat l'objectif de poursuite des dispositifs de réussite éducative à l'œuvre sur le territoire, mais également, de renforcement de l'offre de formation sur le territoire, pour tous les publics et tous les niveaux. En effet, l'éducation et la formation sont le vecteur qui donne aux individus le bagage de connaissances, savoir-faire et savoir-être indispensables pour exercer pleinement leur citoyenneté et accéder à un métier épanouissant. Elle répond donc à des enjeux de justice sociale, en luttant contre les inégalités, d'efficacité économique et de cohésion du territoire.

Or, une large part de la population ne dispose pas aujourd'hui du niveau de qualification suffisant pour leur permettre de trouver un emploi, *a fortiori* au sein du territoire. Ce constat est source de frustrations pour ces populations, en particulier pour les jeunes dont beaucoup se trouvent exclus du marché du travail. De plus, une part significative des actifs résidents au sein de la Communauté d'Agglomération sont contraints à des déplacements importants pour trouver un emploi correspondant à leurs compétences. Dans ce contexte, le projet social et économique du projet de territoire, transcrit dans le CRTE, ne pourra pleinement réussir que s'il s'accompagne d'une stratégie de réussite éducative et de développement des formations adaptées aux mutations en cours et à venir sur le territoire.

Un axe fort de cette stratégie vise à offrir de nouvelles chances d'accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur aux populations du territoire. A cette fin, il conviendra, notamment :

- Développer la formation et l'insertion vers l'emploi des jeunes et des populations fragiles,
- Poursuivre et renforcer les efforts conduits en matière de réussite éducative et de persévérance scolaire, notamment, dans le cadre du dispositif des Cités Educatives,
- Accompagner le développement de l'offre de formation.

Orientation 5 : promouvoir la SÉCURITÉ à l'échelle intercommunale

La tranquillité des habitants est un critère essentiel de la qualité de vie, nécessaire au développement harmonieux du territoire et à sa cohésion. Elle est aussi un facteur d'attractivité et de rayonnement au-delà du périmètre intercommunal. Elle contribue à un cadre de vie attractif tant sur le plan économique que résidentiel. Or, force est de constater que la sécurité est une préoccupation de la population du territoire, tant urbaine que rurale. Le CRTE identifie donc cette orientation comme une priorité et un moyen de renforcer la cohésion territoriale.

- Renforcer la prévention de la délinquance,
- Poursuivre les actions en faveur de la sécurité,
- Assurer la tranquillité publique.

Article 4 – L'ambition du projet de territoire de Melun Val de Seine

La Communauté d'Agglomération a initié l'élaboration de son « Projet de Territoire » à l'automne 2020. Celui-ci porte l'ambition politique et stratégique du territoire à horizon 2030, dans une vision prospective. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable.

La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs. Elle permet d'orienter les choix du territoire et assurer **la cohérence** entre des domaines d'actions différents, de manière à arbitrer et promouvoir des projets d'aménagement et de développement sur des thématiques variées.

L'élaboration de cette vision stratégique, feuille de route de la collectivité à court, moyen et long terme, a été construite à partir :

- De l'identification des enjeux transversaux et interdépendants du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale, de ses forces et faiblesses évaluées dans ses différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. ;
- De leur déclinaison en cinq orientations stratégiques décrites à l'article 3.2 et en fiches action ou fiches projet.

Cette vision a été élaborée, suivant différentes méthodes, en s'appuyant, entre autres, sur l'existant (divers diagnostics, documents approuvés ou en cours d'élaboration comme le PLH, le projet de SCoT, le PCAET,...). Elle a été construite et partagée avec les acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, etc., gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés. Le Projet de Territoire a pour objectif de fédérer le territoire avec ses acteurs économiques, institutionnels et ses habitants dans une démarche partagée.

La proposition stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Les élus de Melun Val de Seine et de ses communes membres, ont donc élaboré un projet tourné vers l'avenir autour d'une ambition partagée : **préparer le futur en faisant face aux défis de la transition écologique et de l'urgence climatique tout en répondant aux aspirations de leurs habitants.**

Il s'agit, dans un contexte économique et sanitaire fragilisé, **d'accompagner ou de susciter un développement équilibré et raisonné du territoire, des entreprises et des populations** qui le composent en déclinant localement les priorités identifiées par le Préfet de Seine-et-Marne dans sa lettre de cadrage du 23 février 2021 et par France Relance : **Compétitivité / Écologie / Cohésion.**

Dès lors, l'ambition portée par ce Contrat de Relance et de Transition Écologique est de s'appuyer sur le positionnement géographique stratégique du territoire communautaire à 50 km de Paris, au vert, entre métropole et province, résolument engagé dans la transition écologique pour soutenir, par un partenariat renforcé des signataires du contrat, sa compétitivité, afin d'en faire durablement un territoire attractif et innovant, doté d'une qualité de vie recherchée et d'un cadre de vie préservé.

Article 5 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la Communauté d'Agglomération et des acteurs territoriaux, notamment, ses communes membres.

5.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Les contractualisations préexistantes au Contrat de Relance et de Transition Écologique, qu'elles soient territorialisées ou transversales, relevant de l'État ou d'autres partenaires sont identifiées à l'article 5.2 ci-après.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, ces conventions et contrats préexistants pourront avoir vocation à élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE.

Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont alors repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'État, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) pourront, si nécessaire, être précisées ultérieurement.

5.2. Principaux dispositifs en cours

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes d'actions déjà lancés. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des cofinancements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont, notamment, recensés à la date de signature du présent CRTE :

- Le Contrat d'Intérêt National (CIN) signé entre l'État, le Département de Seine-et-Marne et la Communauté d'Agglomération en 2017,
- Le programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé sur la commune de Melun et cosigné par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine pour la durée de 6 ans intégrant une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU),
- Le programme Territoires d'Industrie duquel relève l'intercommunalité,
- Le Contrat de Ville 2015-2022 visant les Quartiers Prioritaires de Melun (quartiers de l'Almont, Mézereaux, Montaigu, Plateau de Corbeil, Schuman), Dammarie-lès-Lys (la Plaine du Lys, l'Abbaye du Lys, Bernard de Poret) et Le Mée-sur-Seine (Les Courtilleraies, Circé, Plein Ciel),
- Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) engagé sur les communes de Melun et Le Mée-sur-Seine sous convention avec l'ANRU, en cours d'approbation par ses signataires,
- Le Contrat de Cité Éducative (Plateau de Corbeil, Plein Ciel),
- Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse,
- Le Contrat Local de Santé (CLS) signé par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine avec l'Agence Régionale de Santé,
- Le Contrat Intercommunal de Développement (CID) signé avec le Département de Seine-et-Marne,
- Les contrats et conventions signés dans le cadre de la programmation des fonds européens (Investissements Territoriaux Intégrés- ITI dont la Communauté d'Agglomération est lauréate)
- Les structures France Services : Maison France Services de Saint-Fargeau-Ponthierry et le PIMMS (Point d'information médiation multiservices) de Melun,
- Les Maisons Pluridisciplinaires de Santé,
- Les contrats et conventions signés par la Communauté d'Agglomération avec l'ADEME (Citergie / Citec), l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'ANCT, l'Etablissement Public Foncier d'Île de France...

5.3. Validation des « fiches action »

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexes 4 et 5.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches projet » qui deviennent des « fiches action » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais, toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets pourront, également, poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions pourront, par exemple, être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, et dans tous les cas, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit commun ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires à chaque projet

Les enveloppes financières indiquées dans les « fiches-actions » sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les fiches actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées, évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance décrites à l'article 8 ci-après en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 7.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites, chaque année, dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

5.4. Projets et actions en maturation (« fiches projet »)

Des projets, de niveaux de maturité différents sont listés dans les annexes du présent contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors de comités de pilotage ultérieurs à la signature du CRTE, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projet » seront validées au fil de l'eau par le Comité de Pilotage, sans nécessité d'avenant.

5.5. Les actions de coopération interterritoriale (annexe 7)

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (ex. énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Différents types d'actions sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats.

Article 6 : Modalités d'accompagnement en ingénierie (annexe 8)

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs - l'ANCT, Cerema, Ademe...- la Banque des Territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, ...) pour les différentes phases du contrat (et ce dès l'élaboration du projet de territoire, la définition et mise en œuvre des projets, la participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient, notamment, mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut aussi prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur d'autres territoires relevant d'un CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Il est rappelé que financements inscrits dans les fiches projet ou action sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2. La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, territoire signataire

En signant ce contrat de relance et transition écologique, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Elle s'engage à désigner dans ses services un(e) Directeur Responsable du Pilotage du CRTE et à affecter un(e) chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...). Un cofinancement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'État.

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé, localement, au moment jugé opportun par la Communauté d'Agglomération, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Elle s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Elle s'engage enfin à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont elle est maître d'ouvrage.

7.3. Les Communes

En signant ce contrat de relance et transition écologique, les Communes qui le souhaitent acceptent pleinement ses objectifs et s'engagent à contribuer activement à la relance et à la transition écologique du territoire.

Pour ce faire, elles proposent à la Communauté d'Agglomération, coordonnatrice de l'ensemble du contrat, des fiches action et des fiches projet s'inscrivant dans les attendus du CRTE et du projet de territoire communautaire.

Ces fiches sont amenées à être annexées au présent contrat par voie d'avenant annuel, après avoir été partagées au sein des instances techniques et de pilotage du CRTE.

Elles s'engagent à mettre en œuvre des actions retenues au titre du CRTE et dont elles sont maîtres d'ouvrage.

7.4 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte, en particulier, sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

7.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La mobilisation des citoyens, des usagers et des acteurs socio-économiques représente un enjeu de taille pour la réussite des politiques publiques. Cette mobilisation est, en effet, essentielle pour produire une dynamique de transformation du territoire, à même de répondre, localement, aux défis et enjeux de notre

société. Elle suppose, pour cela, de renforcer la cohésion territoriale et le sentiment d'appartenance des habitants et acteurs présents sur le territoire.

Le succès du CRTE nécessitera, en conséquence, de définir une stratégie de concertation, de communication et de sensibilisation permettant d'associer l'ensemble des acteurs aux actions de transformation.

A ce titre, le CRTE s'appuiera sur le Conseil de Développement de l'Agglomération lorsqu'il sera installé. Cette instance consultative contribue, en effet, à créer un dialogue entre divers acteurs bénévoles (société civile, citoyens,...), sur des questions d'intérêt commun. Les débats s'organisent à l'écart des confrontations partisanes et dépassent la défense d'intérêts individuels ou sectoriels. Le Conseil de Développement aura, ainsi, pour mission de contribuer à la définition, au suivi et à l'évaluation des actions du CRTE.

Le Conseil de Développement se réunira, autant que nécessaire, pour contribuer à la réussite des actions du CRTE.

La participation et l'information du public sera, également, envisagée à l'échelle de chaque projet / action menée dans le cadre du CRTE, selon les procédures et réglementations en vigueur. Une attention particulière devra, notamment, être portée à la promotion de ces actions, à travers des outils de communication adaptés, afin de les valoriser et susciter l'intérêt du public.

7.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;

Un comité des financeurs donnant sa validation des actions pourra être constitué.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 8 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Il importe, en effet, de définir le cadre organisationnel à instaurer pour identifier les rôles et les responsabilités de chacun, et pour structurer les processus de décision, tout en favorisant une circulation efficace de l'information entre les différents acteurs de la mise en œuvre du contrat.

Quel que soit le mode d'organisation retenu, celui-ci devra veiller :

- À être suffisamment souple pour être compatible avec le temps des projets ;
- À ne pas alourdir les processus de décision, dans un souci de simplification, ce qui pourra conduire à ce que cette gouvernance vienne se substituer à certaines instances de pilotage de projets préexistantes à la signature du CRTE ;
- À garantir la robustesse du processus de décision, par l'association et l'adhésion des acteurs-clé concernés à ce processus.

Pour définir ce cadre organisationnel et rassembler les partenaires au sein d'instances permettant de développer une stratégie territoriale partagée, une « comitologie » adaptée est mise en place.

Le pilotage politique, stratégique et opérationnel des actions retenues dans le cadre du CRTE est ainsi assuré par un Comité de Pilotage, lequel s'appuie sur le travail de comités techniques structurés par secteurs de projets ou par thématique-clé (ex. habitat, développement économique/emploi/formation, tourisme, mobilité...) dont certains existent déjà.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler, voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

8.1. Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est co-présidé par le Préfet de Seine-et-Marne, ou son représentant, et par le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ou son représentant.

Il rassemble, au sein d'un groupe volontairement resserré, constitué en vue de simplifier et rationaliser la prise de décision :

- Les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires délégués de la CAMVS en charge :
 - o De l'aménagement de l'espace communautaire
 - o Du SCoT et des PLU des communes
 - o Du Schéma Directeur des Liaisons Douces et de la valorisation des Rives de Seine
 - o De l'environnement et du cadre de vie
 - o Du patrimoine communautaire, voirie et stationnement d'intérêt communautaire, pilotage et mise en œuvre du projet de territoire
- Les représentants des services de la CAMVS (Directeur Général des Services et Directeur Général Adjoint en charge de l'aménagement du territoire)
- Les représentants des communes ayant présenté des projets au CRTE
- Le Secrétaire Général de la Préfecture
- Le directeur de la Direction Départemental des Territoires (DDT)
- Les représentants de l'ADEME, de la Banque des Territoires et autres financeurs, opérateurs de l'État,
- Le représentant du Département de Seine-et-Marne
- Le représentant de la Région Ile-de-France

Il se réunira autant que nécessaire et au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par le secrétaire général de la Préfecture de Seine-et-Marne et par le Directeur général des services de la CAMVS ou leurs représentants respectifs. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé :

- Des services de la Préfecture en charge des relations avec les collectivités territoriales,
- De la Direction Départementale des Territoires,
- Des directions Aménagement du territoire, Politique de la Ville, Patrimoine et Environnement de la CAMVS, et autres directions en tant que de besoin,
- Des représentants des communes ayant présenté des projets au CRTE,
- De l'ADEME,
- Et de tout autre service, opérateur ou partenaire susceptible d'apporter une expertise sur une thématique particulière.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

8.3. La Conférence des Maires

La conférence des Maires est constituée de l'ensemble des Maires des communes du territoire intercommunal de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Cette conférence est l'instance de partage entre élus, de réflexion, discussion et échanges permettant de trouver conjointement des solutions aux éventuelles divergences susceptibles d'apparaître quant à la réalisation des opérations.

8.4. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des Comités Locaux de Cohésion Territoriale (CLCT) qui suivent l'installation de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

Dans ce contexte, il appartient au Préfet de Seine-et-Marne, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et à la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de

pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

À terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 10 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de chaque action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Les objectifs détaillés et indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action en annexe 5.

La liste d'actions arrêtée à la date de signature du présent contrat sera amenée à être complétée au cours de son exécution par de nouvelles actions. Ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE par voie d'avenant

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord accepté et signé par toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est, notamment, le cas lors d'une évolution de son périmètre.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et selon des modalités définies entre-elles, après avis favorable du Comité de Pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le Tribunal Administratif de Melun. Toutefois, préalablement à toute saisine du juge, les Parties s'efforceront de régler amiablement leurs différends.

Fait à Melun le

**Le Préfet de Seine-et-Marne
Délégué territorial
de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoire**

**Le Président
de la Communauté d'Agglomération
Melun Val de Seine**

Lionel Beffre

Louis Vogel

ANNEXES

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Synthèse du diagnostic de territoire

Annexe 2 – Financements acquis au titre du Plan de Relance sur le territoire Melun Val de Seine

Annexe 3 – Fiche action type

Annexe 4 – Fiches projet

Annexe 5 – Tableau de synthèse et Fiches action

Annexe 6 – Maquette financière

Annexe 7 - Actions de coopération inter-territoriale

7-1 La plan de paysage du Val d'Ancœur

Annexe 8 – L'accompagnement en ingénierie du CRTE

8-1 L'EPFIF

8-2 Le CAUE

8-3 Airparif

8-4 Bruitparif

Annexe 1

Synthèse du diagnostic de territoire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

MELUN VAL DE SEINE

**DIAGNOSTIC DU
PROJET DE TERRITOIRE
FEVRIER 2021**



0) Le territoire : carte d'identité

Melun Val de Seine, située en **deuxième couronne** de la Région Ile-de-France, occupe une place charnière entre la Métropole de Paris et le monde rural.

Un territoire de 154 km², façonné par la Seine (44 km de berges) dont les espaces naturels occupent 67%, dont près d'un quart sont des forêts.

Accessible par la Seine, les autoroutes A5 et A6, les lignes R du Transilien et D du RER (7 gares).

Une agglomération de 20 **communes**, 131 000 habitants, 58 858 logements (dont 60% en collectif et 40% en individuels) (données 2017).

Le territoire comporte 24 parcs d'activités économiques pour 915 hectares, dont Paris\Villaroche, le 2ème pôle aéronautique d'Ile-de-France, 13 000 **entreprises** fournissent 51 000 emplois (0,93 emploi par actif).

Un **cœur d'agglomération** comportant 6 communes pour 78% de la population contre 33% de la superficie - Melun ville Préfecture, 3^{ème} pôle démographique départemental.

Un pôle secondaire Saint-Fargeau-Ponthierry / Pringy / Boissise-le-Roi représentant 16% de la population, en fort développement résidentiel.

10 communes rurales réunissant 6% de la population et disposant d'une attractivité résidentielle importante.

Densité moyenne de population 855 habitants / km² (contre 237 pour le département et 1 008 pour la région), 3 communes denses (Melun 5 000, Le Mée-sur-Seine 3 900 et Dammarie-lès-Lys 2 100 hab/ km² - ces trois communes, constituant le centre urbain recensent 63% des habitants du territoire).

Une **croissance démographique** moyenne de 0,6%/an entre 2012 et 2017 (soit 3% au total) ; due, à l'image de nombreux territoires franciliens, au solde naturel (+ 0,9%/an) qui compense un solde migratoire négatif (-0,4%/an) surtout marqué sur le centre urbain en perte d'attractivité (-1,1%/an) mais positif pour les communes périurbaines et rurales qui ont renoué avec un certain dynamisme. A comparer à la dynamique démographique annuelle du Département sur la même période +0,7% ou de la Région +0,5%.

Malgré le vieillissement de la population (la part des plus de 60 ans est de 20%), à l'instar de la tendance régionale, la population de l'agglomération détient un **indice de jeunesse** plus élevé que la moyenne régionale (1,44 pour la CAMVS contre 1,31 en IDF et 1,06 en France) mais en retrait par rapport à la moyenne départementale (1,47). 22% de la population a moins de 14 ans, 41% moins de 30 ans.

1) Attractivité économique et développement

a) Développement économique

5 communes concentrent 86% des **emplois** : Melun 50%, Dammarie-lès-Lys 13%, Vaux-le-Pénil 11%, Le Mée-sur-Seine et Saint-Fargeau-Ponthierry 6% chacune.

2 autres polarités en termes d'emplois : le pôle d'activités de Paris\Villaroche et la zone commerciale de Villiers-en-Bière.

Indice de concentration d'emploi (sur un territoire, rapport du nombre d'emplois / nombre d'actifs occupés) d'un bon niveau pour la grande couronne francilienne (0,93 emploi par actif) mais en régulière baisse depuis

une vingtaine d'années, notamment concernant l'emploi salarié public et non salarié alors que les territoires franciliens de référence sont en croissance. Seulement 5 communes ont un indice > à 0,9. L'emploi salarié privé représente 70% de l'emploi local et est en légère croissance. Un territoire qui reste donc globalement à l'équilibre emplois/actifs, mais en fragilité dans ce domaine.

Une petite majorité des actifs résidant au sein d'une des communes de la CAMVS travaille sur le territoire (43%). Les autres travaillent à Paris (18%), dans les communes de la CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (12%) ou la CA de Fontainebleau (2,8%).

Chômage supérieur à la moyenne régionale (14,3% contre 12,7%) et départementale (11,6%) et 22% de la population située en quartiers prioritaires.

Une **économie tertiaire** marquée par la prépondérance de l'emploi public (15,3%) et des activités de services (67,6%) : santé, activités financières, immobilières et d'assurance, hébergement, restauration et loisirs.

Le **commerce** et les activités scientifiques et techniques très présents, sans pour autant être une spécificité sur le plan départemental.

De nombreux secteurs sont sous-représentés par rapport au département : transport, construction, hébergement, restauration...

Une part de **l'industrie** plus faible³ (4%) que celle observée dans le département (4,7%) mais supérieure à celle de la région (3,3%). L'activité industrielle est diversifiée mais sans filière clairement structurée.

Présence d'une véritable **dynamique entrepreneuriale** : entre 2009 et 2017, la création d'entreprises a augmenté de 14%, tandis que le solde annuel (créations - liquidations) passe de +622 en 2015 à +1 437 en 2019.

b) Tourisme

Un **gisement** patrimonial, naturel (fluvial, cyclable, ...), historique, gastronomique, aéronautique, ... riche et diversifié.

Un territoire traversé par la Seine, l'Eurovélo route n°3 et 3 sentiers de grande randonnée : GR1, GR2 et GR32.

Une **offre hôtelière** d'affaire et de passage : 2 900 lits marchands environ, dont 1 670 en hôtels ou résidences de tourisme, dont un camping et un centre international de séjour.

Une **offre de restauration** de qualité, malgré la disparition des restaurants étoilés.

Une offre de **tourisme d'affaire** structurée autour d'équipements : l'espace Pierre Bachelet à Dammarie-lès-Lys, le campus des berges de Seine à Seine-Port, ...

L'offre de visite et de loisirs est concentrée sur Melun et l'axe Seine.

Des **sites culturels et patrimoniaux** nombreux et diversifiés :

- Sites patrimoniaux sur la zone urbanisée : Collégiale Notre-Dame, église Saint-Aspais, l'Abbaye Royale Notre-Dame du Lys...
- 2 villages de caractère : Maincy et Seine-Port
- Le château de Vaux-le-Vicomte
- Patrimoine architectural : le Centre Culturel des 26 couleurs, le Tripode du Mée, les Affolantes...
- Une offre muséale abordable : musée de la gendarmerie, musée d'Art et d'histoire de Melun, le musée Chapus, le musée aéronautique et spatial de SAFRAN

³ A noter que les emplois de SAFRAN sont administrativement rattachés à la commune de Réau

c) Mobilités

Recours prédominant à la **voiture individuelle**, y compris pour les trajets internes : la voiture est utilisée dans près de 60% des déplacements pour une portée moyenne de déplacements de 5,4 km, soit une distance relativement courte et réalisable par des modes alternatifs.

Taux de motorisation de 1,16 par ménage, valeur située entre la moyenne petite couronne et grande couronne francilienne.

Les **déplacements** domicile-travail (origine et/ou destination au sein de l'agglomération) représentent un volume de 82 000 déplacements par jour (premier motif de déplacement quotidien) parmi lesquels :

- 28% sont internes à l'agglomération
- 34% correspondent à des flux d'échange entrants (dont 83% en voiture)
- 38% ont pour origine l'agglomération et sortent du territoire (dont 61% en voiture), en très grande partie pour Paris, et dans une moindre mesure les communes de Sénart, Corbeil-Essonnes et Evry (CA Grand Paris Sud)

Les déplacements internes sont majoritairement internes aux communes du cœur d'agglomération et de Saint-Fargeau-Ponthierry, moins de la moitié s'effectue en voiture, la marche et les transports en commun représentent une part significative.

42 000 déplacements domicile-études en lien avec le territoire, dont 65% en interne, 19% entrants et 16% sortants.

Un **réseau routier** magistral constitué de deux autoroutes desservant le territoire (A5/A5b au Nord et A6 au Sud).

Un réseau routier secondaire conséquent en étoile convergeant vers le cœur d'agglomération : 1 nationale et 10 départementales irriguent le territoire, mais de nombreuses coupures subsistent (talus et faisceaux ferroviaires, Seine, autoroute A5) et peu de franchissements : 4 ponts sur la Seine, dont 3 dans un rayon de 600 m sur Melun et deux à sens unique.

Un trafic moyen journalier sur les axes principaux entre 10 000 et 25 000 véhicules, intensification dans la ville de Melun avec 25 à 50 000 véhicules sur les RD605 et 606 (« pénétrante »).

Un **trafic de transit** particulièrement présent dans le cœur d'agglomération et une circulation de poids lourds conséquente (8 à 10% sur les axes structurants).

De forts **ralentissements** et des phénomènes de congestion observés en heures de pointe au droit des franchissements de Seine, le secteur gare de Melun et le sud de la RD606, les voies d'entrées nord-ouest de Melun et l'avenue de Fontainebleau à Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy (RD607).

Une forte pression du **stationnement** autour des gares de Melun et de Le Mée-sur-Seine ainsi qu'en centre-ville de Melun.

Un réseau de **transports en commun** urbain centré sur Melun composé de 17 lignes régulières urbaines (Melibus) et 3 services de transport à la demande (TAD), auquel s'ajoutent 14 lignes régulières interurbaines (Seine-et-Marne express, Arlequin, Perthes-en-Gâtinais, Citalien).

88% de la population est desservie par les lignes régulières du réseau Melibus (500 points d'arrêt sur le territoire), quelques zones « grises » sur les secteurs les plus ruraux. La plupart des zones emplois et des équipements générateurs de besoins de déplacements sont desservis par les transports en commun.

La fréquentation du réseau est en croissance continue (+50% entre 2015 et 2019), un usage concentré sur 5 lignes principalement (85% de la fréquentation), la ligne E représente 27% de la fréquentation.

63% des déplacements sont en lien avec la gare, 30% avec l'hypercentre.

La part modale de la **marche** - de 29% - est équivalente à celle de la région (25%), malgré le peu de zones de rencontres (3 km) et d'aires piétonnes (0,5 km), 7 km de voies vertes.

Les franchissements piétons des talus ferroviaires et de la Seine sont insuffisants et mal dimensionnés (simples trottoirs).

Des **pistes cyclables** pour environ 60 km dont 40 km aménagés, au titre, du Schéma Directeur des Liaisons Douces, réalisé à 50%. Une desserte incomplète des équipements, notamment, des gares et des pôles d'emplois.

Offre de stationnement de vélos limitée, voire inexistante en mode sécurisé.

L'**éco-mobilité** reste insuffisamment développée. Une aire de covoiturage officielle a été aménagée à Dammarie-lès-Lys avec une capacité de 10 places VL et 2 box à vélos. Le territoire est couvert par 23 bornes de recharge pour véhicules électriques implantées sur 17 communes de la CAMVS. Quelques démarches, insuffisantes, de plans de déplacements d'entreprises.

Le **transport de fret** s'effectue quasi-exclusivement par la route et représente une source importante d'émission de gaz à effet de serre. La densité d'établissements générateurs de mouvements de poids lourds (commerces, ZAE) s'observe principalement sur le centre urbain.

d) Aménagement numérique

Orange est en charge du développement de la **fibre optique** sur le territoire de 14 communes de la CAMVS. Le déploiement de la fibre dans les 6 autres communes est assuré par le syndicat Seine-et-Marne Numérique et son délégataire, SemaFibre 77.

La zone urbaine dense des trois communes centres du territoire, les communes de la périphérie urbaine ainsi que Saint-Fargeau-Ponthierry présentent un taux de locaux raccordables de plus de 80%. Les communes de la périphérie rurale sont moins bien desservies avec des taux de locaux raccordables entre 50 et 80%. Les locaux de Maincy et Livry-sur-Seine sont raccordables entre 25 et 50% tandis que le déploiement n'a pas commencé à Lissy et Limoges-Fourches.

Attractivité économique et développement	Atouts Un territoire accessible, à moins d'une demi-heure de Paris, 7 gares et 2 autoroutes, la Seine, une Eurovélo route, 3 sentiers GR Une zone de chalandise de proximité importante pour le tourisme Un gisement patrimonial naturel, historique, de loisirs ... riche en diversité Des pôles forts existants : château de Vaux-le-Vicomte, Air Legend, Musée SAFRAN, musée de la gendarmerie, 26 couleurs, ... mais également du patrimoine bâti remarquable Un foncier à prix compétitif pour le développement économique Une véritable dynamique entrepreneuriale dans les services, le conseil et le commerce La présence d'acteurs et d'un vivier de start-up et d'entreprises innovantes qui interviennent dans la conception et la production de produits alimentaires Un territoire finement desservi par les lignes de bus régulières, réseau de transport à la demande complémentaire aux lignes régulières	Faiblesses Déficit d'image et de notoriété, territoire faiblement touristique, d'abord du tourisme d'affaire ou du tourisme concentré sur Vaux-le-Vicomte sans interaction avec le territoire Offre d'hébergement limitée Pas de filière industrielle structurée ou de taille critique, une dépendance à l'emploi public Une offre de foncier économique insuffisante et peu disponible Déficit de l'offre immobilière adaptée aux parcours des entreprises, notamment dans le secteur agroalimentaire / innovation alimentaire Des zones d'activités vieillissantes où la composante paysagère est peu présente, secteurs en friches Nombreuses discontinuités des liaisons douces, présentant un frein à l'usage du vélo et de la marche Eco-mobilité peu développée Convergence du réseau routier vers le cœur d'agglomération, nombre limité de franchissements de Seine, saturation du réseau routier en certains points aux heures de pointe - convergence identique des lignes du réseau Mélibus Exploitation des gares du territoire non optimisée (gare de Livry-sur-Seine)
--	--	---

2) Cadre de vie et environnement

a) Ressources naturelles

5977 ha (38% du territoire) de **terrains agricoles** pour 52 exploitations. En 30 ans, perte de 29% d'exploitations siégeant sur le territoire (-53% de salariés) avec augmentation de la surface moyenne par exploitation. Une consommation d'espaces agricoles de 310 ha entre 2008 et 2018 soit 38 ha/an, plus conséquente sur la période 2008-2013.

3175 ha (20 % du territoire) d'**espaces forestiers** sur le territoire dont une large partie accessible au public, dont l'espace naturel régional de Rougeau Bréviande.

2885 ha (19% du territoire) d'espaces inventoriés en Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (**ZNIEFF**).

7 Espaces Naturels Sensibles (1 régional à Seine-Port / Boissise-la-Bertrand, 3 départementaux à Boissise-le-Roi, La Rochette et Livry-sur-Seine et 3 communaux à Saint-Fargeau-Ponthierry, Maincy et Le Mée-sur-Seine) répartis sur 8 communes et un 8^{ème} en préparation (Livry-sur-Seine).

4 communes (Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy et Villiers-en-Bière, Boissise-le-Roi) adhérant au **Parc Naturel Régional du Gâtinais Français**.

Un **fleuve** et 4 affluents associés à une pluralité de rus.

575 ha en potentiel de **zone humide** sur 6 communes.

b) Les cycles de l'eau

S'agissant du grand cycle de l'eau⁴, le territoire est soumis à des risques d'inondation en vallée de Seine, de l'Almont et une partie de la vallée de l'Ecole, mais également à des ruissellements nuisibles d'eaux pluviales (notamment à Saint-Fargeau-Ponthierry et Livry-sur-Seine) et des remontées de nappes phréatiques.

Le petit cycle de l'eau est caractérisé par une ressource rare qui nécessite une gestion rigoureuse et beaucoup d'attention (nappe de l'éocène supérieur dite "nappe du Champigny", Seine), et dont la qualité n'est pas parfaite au regard de pollutions diffuses ou ponctuelles. Par ailleurs, l'agglomération est confrontée à un vieillissement des installations de collecte et de traitement des eaux usées, lesquelles doivent de plus évoluer pour s'adapter à la croissance de la population.

c) Transition énergétique

A l'échelle du territoire, les **émissions de gaz à effet de serre** (GES) sont estimées à 500 ktCO₂e, la moitié provenant des transports routiers (moins d'un tiers en Seine-et-Marne), et un tiers du secteur résidentiel (23% pour le département). Cette valeur est à comparer à la moyenne française ramenée à l'habitant, qui conduit à 949 ktCO₂e pour le territoire (valeurs 2017).

L'examen du **mix énergétique** du territoire fait apparaître une forte prépondérance de l'utilisation du gaz (la moitié des consommations d'énergie du territoire, supérieure à la moyenne régionale), avec toutefois des consommations issues du réseau de chauffage urbain supérieures à la moyenne régionale (10% contre 8%).

d) Qualité de l'air

14 communes de l'agglomération Melun Val de Seine sont incluses dans une zone dite « sensible » du point de vue de la **qualité de l'air** (housse du dioxyde d'azote et particules fines émis par le trafic routier, dioxyde de souffre). Seules les 6 communes du Nord du territoire en sont exclues.

Cadre de vie et environnement	Atouts	Faiblesses
	<p>Une diversité de paysages et d'espaces naturels (forêts, espaces agricoles, berges naturelles de Seine, espaces verts urbains)</p> <p>Un contexte géographique favorable à l'activité agricole</p> <p>Un important potentiel en énergies renouvelables lié à la géothermie et aux perspectives liées au biogaz</p>	<p>Des paysages liés à l'eau peu perceptibles et manquant d'accessibilité : bord de Seine, vallée de l'Almont, vallée de l'Ecole</p> <p>Une production agricole dominée par la grande culture intensive, manquant de diversification et de circuits de proximité pour les filières de consommation locales</p> <p>Risques d'inondations en vallée de Seine, de l'Almont et une partie de la vallée de l'Ecole</p> <p>Un manque de qualification de limites urbaines : manque de transition entre espaces habités et espace agricoles, quelques entrées de ville peu qualitatives (commerciales notamment)</p> <p>La qualité de l'air dans la zone dense agglomérée</p>

⁴ Le grand cycle de l'eau, ou cycle naturel, est le cycle de l'eau sur la Terre qui s'évapore, condense dans les nuages, se liquifie sous forme de pluie, ruisselle ou s'infiltre dans le sol jusqu'à la mer ... Le petit cycle, ou cycle domestique de l'eau, est celui mis en œuvre par l'Homme pour assurer ses besoins : pompage, traitement et distribution d'eau / collecte, traitement et rejet dans le milieu naturel des eaux usées.

3) Cohésion du territoire

a) Social et santé

Une concentration relativement importante de ménages fragiles : un **revenu médian** par ménage (20 890 € par an) inférieur aux moyennes franciliennes et inégal sur le territoire. Un niveau de vie inférieur de 10% environ à la Seine-et-Marne et à l'Île-de-France.

Les 3 plus grandes communes présentent un revenu médian inférieur à la médiane régionale (- 22 à -18%), Saint-Fargeau-Ponthierry est dans la médiane, tandis que les autres communes sont au-dessus (de 7 à 35%).

On observe donc un net décrochage des revenus dans le centre urbain en voie de paupérisation par rapport au reste du territoire où les niveaux de revenus sont globalement plus élevés et en croissance nette, notamment à Saint-Fargeau-Ponthierry / Pringy et dans la périphérie rurale.

Compte tenu du poids démographique du centre urbain, le territoire a un profil légèrement moins familial que le reste du département, les polarités urbaines étant, traditionnellement plus « spécialisées » dans l'accueil de personnes seules. Les **familles monoparentales** représentent, ainsi, 27% des familles avec enfants contre 20% dans le département. 33% des ménages sont composés d'une seule personne (+5 points par rapport à la moyenne départementale).

S'agissant des **professions**, les ouvriers et employés sont surreprésentés (52,6%) les cadres sont 16,3% (inférieur à la moyenne régionale mais proche de la moyenne départementale).

Des taux de **retraités** et de personnes sans activités professionnelles similaires aux moyennes du département et de la région.

23% de la population habite dans 5 quartiers **Politique de la Ville**⁵, contre 7% pour le département et 13% de la population francilienne.

Le **taux de pauvreté** dans ces quartiers est plus de 2 fois supérieur à celui de l'agglo, qui est de 16%. Les habitants y sont jeunes, ils représentent 43% de la population de ces quartiers, contre 35% sur le reste du territoire.

11% des allocataires CAF de la Seine-et-Marne se trouvent sur le territoire de la CAMVS, qui représente 9,4% de la population du département.

S'agissant des **professionnels de santé**, l'Agglomération se situe en zone d'action complémentaire⁶. La densité de professions médicales libérales est faible, à l'instar du département, comprise entre 6 et 11 (pour 10 000 habitants) selon les professions (7 pour les médecins généralistes), voire très faible pour les dentistes, orthodontistes et orthophonistes (0,3 à 4). La densité moyenne de la région est de 15 médecins généralistes.

b) Habitat

L'habitat **individuel** couvre 12% du territoire, contre 2% pour le **collectif**. Le territoire est marqué par une forte prépondérance (49%) de propriétaires occupants, conforme à la moyenne régionale mais inférieure à celle de la Seine-et-Marne (62%).

Un taux de résidences secondaires faible (1%), de l'ordre de ceux du département et de la région.

⁵ Ces quartiers sont déterminés avec 3 indicateurs : précarité (revenus, dépendances aux prestations sociales, ...), fragilité sociale (familles monoparentales, personnes isolées, part d'étrangers...) et insertion professionnelle (emplois précaires, temps partiels, niveau de qualification...)

⁶ Les zones d'action complémentaire sont celles où le nombre de consultations accessibles par an par habitant est compris entre 2,5 et 4 consultations (4 c/an/hab étant la moyenne nationale)

Un taux de **logements vacants** est similaire à celui du département (7%) mais beaucoup plus marqué dans les trois communes du centre urbain, avec un taux supérieur à 10% à Melun.

Le **marché immobilier** est dynamique : avec 2 200 transactions en moyenne, ces trois dernières années enregistrent les plus gros volumes de transactions observés depuis 2008 avec des variations de prix assez faibles. Après avoir augmenté, la part des acquéreurs locaux diminue depuis 2016, au profit de ménages provenant des autres EPCI du département et de l'extérieur.

Une dynamique de **construction neuve** à la hausse avec une forte accélération récente (2 800 logements autorisés en 2019) qui devrait se maintenir, engendrant une difficulté de commercialisation de l'offre neuve. Cette dynamique est foisonnante dans le centre urbain et fortement tournée vers l'investissement locatif.

Près de 17 000 **logements sociaux** sur le territoire au 01/01/2019 soit un taux de 31,5% par rapport aux résidences principales. Les trois communes du cœur en comptabilisent chacune plus de 40%. Ces communes comptent 82% de l'offre sociale du territoire. Elles comprennent 5 quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville qui concentrent 56,5% du parc social de la CAMVS.

Aujourd'hui, 10 communes sont soumises aux obligations de l'article 55 de la **loi SRU**, 7 communes sont concernées par le rattrapage des objectifs fixés par cette loi (25%). Parmi elles, 4 comptabilisent actuellement moins de 20% de logements locatifs sociaux (Vaux-le-Pénil, Boissise-le-Roi, Pringy, Livry-sur-Seine). Au regard des programmations récentes, la plupart des communes en déficit sont engagées dans une bonne dynamique de rattrapage. La CAMVS, délégataire des aides à la pierre, accompagne une dynamique de construction de logements sociaux (avec des objectifs triennaux globalement largement dépassés pour les communes déficitaires SRU).

Au 31/12/2019, 7 342 ménages sont **demandeurs d'un logement social** (en forte hausse : +20% par rapport à 2016), avec 1 416 attributions enregistrées (soit autant qu'en 2016). La demande locative sociale affiche donc une pression importante de 5,2 demandeurs pour une attribution et qui tend à se renforcer. Cette pression était de 4,9 en 2018, 4,3 en 2016. Elle reste toutefois inférieure à la moyenne seine-et-marnaise (6,5) et francilienne (10). En 2019 comme en 2018, 15% de la demande date de plus de 3 ans, un peu plus de la moitié des demandes date de moins d'un an (52%). La pression porte plus fortement sur la demande des petits ménages et est particulièrement difficile à satisfaire en raison du décalage existant entre la structure du parc et celle de la demande : 42% des demandes concernent des personnes vivant seules.

Le territoire est engagé dans un Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (**NPNRU**) sur Melun – Le Mée-sur-Seine, lequel va encore peser sur la demande locative sociale et accroître la tension (431 logements à démolir et près de 500 **relogements** à opérer).

S'agissant du **parc privé**, les communes du centre urbain présentent la proportion la plus élevée de logements anciens (21% du parc date d'avant 1948, 46% avant 1975 soit avant la parution de toute réglementation énergétique). Le territoire compte 832 copropriétés (soit environ 23 100 logements) dont près des deux tiers sont situées à Melun. Le statut de copropriété concerne ainsi 40% des logements de la CAMVS et la moitié des logements de Melun. Nombre d'entre-elles sont fragiles (impayés importants, précarité énergétique).

On observe une grande dichotomie dans la répartition des typologies entre les secteurs, avec une prédominance des grands logements en périphérie rurale où près des deux tiers (61%) des résidences principales sont des T5+, tandis qu'ils ne représentent que 19% des logements du Centre urbain.

Cette périphérie urbaine est **attractive** pour les familles « autour de 40 ans », qui viennent s'y installer avec leurs enfants, en provenance, notamment du centre urbain, mais aussi de toute l'Île-de-France. Néanmoins, l'offre de logement pour ce segment de population, et, notamment, les cadres, est insuffisante.

A l'inverse, la ville-centre est plus attractive pour les jeunes actifs et les 70 ans et plus.

c) Formation et insertion

13 collèges et 8 lycées (environ 10 000 élèves) concentrés sur les 5 plus grosses communes, notamment Melun (6 collèges et 4 lycées).

En matière de **formation professionnelle**, 3 Centres de formation pour apprentis, un centre de formation permanent droit et sécurité, un centre de réadaptation professionnelle et de formation et 7 autres structures.

L'**enseignement supérieur** en plein essor. 4266 étudiants en 2019. 2 universités présentes (faculté de droit-économie-gestion de Paris II et première année de médecine de Paris XII représentant 2 500 étudiants) et structures de formation spécialisées (Centre des musiques Didier Lockwood, Ecole des officiers de gendarmerie, Institut de formation de soins infirmiers, Institut régional de travail social, formations courtes post bac et classes préparatoires, une vingtaine de BTS...).

La part de la population scolarisée de 18 à 24 ans est de 47%, contre 53% pour le département. Le **niveau de formation** de la population modéré mais en progression (29% de la population âgée de plus de 15 ans sans diplôme en 2016 contre 33% en 2011 - 21% pour le département) tandis que la part de la population titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur est passée de 26 à 30% sur cette même période (30% pour le département).

La **formation continue et l'insertion** professionnelle sont suivies par une dizaine de structures, dont la Mission locale et le Plan local pour l'insertion et l'emploi regroupés dans l'association MEI-MVS. S'agissant plus particulièrement des jeunes, la mission locale accompagne plus de 2 000 personnes, chaque année, menant les trois quarts d'entre eux à l'emploi, en formation ou en stages.

d) Culture, sports et loisirs

Un taux **d'équipements culturels** important dont certains bénéficient d'un rayonnement supra-communal : salles de spectacles et concerts dont la plus grande salle de spectacle du Sud 77, centres dédiés à la culture et salles d'exposition, offre cinématographique bien maillée, offre importante de lecture publique avec médiathèque phare de l'astrolabe sur l'île Saint-Etienne à Melun et son annexe dans le quartier de l'Almont, Université interâges Melun Val de Seine (1 000 adhérents), ...

Coordination d'équipements culturels de diffusion artistique de 5 communes (Melun, Le Mée-sur-Seine, Dammarie-lès-Lys, Vaux-le-Pénil et Saint-Fargeau-Ponthierry) pour l'harmonisation des programmations, la communication, la commercialisation et la mutualisation technique.

Des équipements sportifs d'envergure avec 4 structures proposant des activités nautiques (base de loisirs de Saint-Fargeau-Ponthierry de 25 ha adossée à la Seine, anneau de vitesse pour la pratique des sports nautique, club nautique des lacs de Guiche, port fluvial de Melun), 4 piscines, un complexe de loisirs de la Cartonnerie d'envergure régionale avec 30 000 m² d'activités proposées (multiplexe, patinoire, karting indoor, bowling) mais densité d'équipements sportifs de proximité insuffisante engendrant une saturation des équipements et une vétusté des installations.

Sur l'ensemble des équipements de proximité (toutes nature confondues), 60% sont localisés dans 7 des 20 communes du territoire (coeur d'agglomération et pôle secondaire autour de Saint-Fargeau-Ponthierry).

e) La sécurité

La situation délinquante du territoire est globalement favorable avec un taux de délinquance générale de 53/1 000 habitants, contre 64/1 000 habitants dans le département et 56/1 000 habitants au niveau national. Les taux détaillés de délinquance ne présentent pas d'évolutions notables, à l'exception des cambriolages et vols avec armes qui sont en régression.

Les communes de Melun, Dammarie-Lès-Lys et Le Mée-sur-Seine concentrent la moitié des faits de délinquance, les grands ensembles de ces communes réunissant les trois quarts de ces faits. A noter une forte activité dans le domaine du trafic de stupéfiants dans ces grands ensembles, accompagné de trafics en tout genre (armes, ...) et de prostitution.

Le territoire dispose de 8 polices municipales (Melun, Le Mée-sur-Seine, Dammarie-lès-Lys, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy, La Rochette et Boissise-le-Roi) et d'une police intercommunale des transports, fortes de 82 agents.

L'agglomération est équipée de 157 caméras de vidéoprotection réparties sur 6 communes (Melun, Le Mée-sur-Seine, Dammarie-lès-Lys, Vaux-le-Pénil, Saint-Fargeau-Ponthierry, et La Rochette).

Enfin, à noter sur le champ de la cohésion territoriale, la présence de 2 700 associations intervenant dans de nombreux domaines : action sociale, citoyenneté, solidarités, culture ou Loisirs et sports (448 associations), éducation, emploi, ...

Cohésion du territoire	Atouts	Faiblesses
	<p>La dynamique de construction et des transactions en matière de logements</p> <p>Une offre de formation et d'insertion professionnelle diversifiée</p> <p>La présence de plus de 4.000 étudiants</p> <p>La coordination intercommunale d'équipements culturels de diffusion artistique</p> <p>Les nombreux équipements culturels et sportifs, dont certains à rayonnement intercommunal</p> <p>La coordination intercommunale de la sécurité et la prévention de la délinquance, réunissant 65 partenaires</p> <p>Un réseau associatif dense en appui du déploiement des politiques publiques</p>	<p>Une image urbaine vieillissante et stigmatisée par des grands ensembles</p> <p>Un profil sociodémographique modeste, un niveau de formation bas, un taux de chômage en hausse</p> <p>Un déficit d'offre médicale</p> <p>Des équipements sportifs de proximité saturés et vieillissants</p>

Proposition de matrice(s) AFOM du territoire

1) Attractivité économique et développement

Atouts	Opportunités
<p>Un territoire accessible, à moins d'une demi-heure de Paris, 7 gares et 2 autoroutes, la Seine, une Eurovélo route, 3 sentiers GR</p> <p>Une zone de chalandise de proximité importante pour le tourisme</p> <p>Un gisement patrimonial naturel, historique, de loisirs ... riche en diversité</p> <p>Des pôles forts existants : château de Vaux-le-Vicomte, Air Legend, Musée SAFRAN, musée de la gendarmerie, 26 couleurs, ... mais également du patrimoine bâti remarquable</p> <p>Un foncier à prix compétitif pour le développement économique</p> <p>Une véritable dynamique entrepreneuriale dans les services, le conseil et le commerce</p> <p>La présence d'acteurs et d'un vivier de start-up et d'entreprises innovantes qui interviennent dans la conception et la production de produits alimentaires</p> <p>Un territoire finement desservi par les lignes de bus régulières, réseau de transport à la demande complémentaire aux lignes régulières</p>	<p>Un gisement touristique à valoriser autour du patrimoine naturel (berges de Seine), historique et de loisirs</p> <p>Les relocalisations industrielles et pharmaceutiques conséquences de la crise sanitaire</p> <p>Le développement de Paris\Villaroche et du pôle secondaire (communes de Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy et Boissise-le-Roi)</p> <p>Les projets de contournement de Melun et franchissements de Seine</p> <p>Les projets structurants en matière de mobilité : le pôle d'échanges multimodal, le TZen2, le schéma directeur des liaisons douces</p>
Faiblesses	Menaces
</td	

Les premiers enjeux

Développer une image de marque du territoire, différenciations à trouver et à prouver

Développer l'hébergement touristique

Accompagner et renforcer la dynamique entrepreneuriale

Accompagner le développement de l'économie circulaire

Assurer la résorption de la congestion du trafic automobile, mettre en œuvre les conditions d'une mobilité durable et performante

Accompagner le développement numérique du territoire : finaliser le déploiement de la fibre optique, open data, smart city ...

2) Cadre de vie et environnement

Atouts	Opportunités
<p>Une diversité de paysages et d'espaces naturels (forêts, espaces agricoles, berges naturelles de Seine, espaces verts urbains)</p> <p>Un contexte géographique favorable à l'activité agricole</p> <p>Un important potentiel en énergies renouvelables lié à la géothermie et aux perspectives liées au biogaz</p>	<p>Des sites en renouvellement urbain, des friches à reconquérir</p> <p>Demande nouvelle des consommateurs urbains, renforcée par le contexte sanitaire : le développement des filières de circuit courts pour les produits agricoles</p> <p>Des potentiels de développement (optimisation / extension / création) de réseaux de chaleur</p> <p>Le plan de relance et le contrat de relance et de transition énergétique</p>
Faiblesses	Menaces
<p>Des paysages liés à l'eau peu perceptibles et manquant d'accessibilité : bord de Seine, vallée de l'Almont, vallée de l'Ecole</p> <p>Une production agricole dominée par la grande culture intensive, manquant de diversification et de circuits de proximité pour les filières de consommation locales</p> <p>Risques d'inondation en vallée de Seine, de l'Almont et une partie de la vallée de l'Ecole</p> <p>Un manque de qualification de limites urbaines : manque de transition entre espaces habités et espace agricoles, quelques entrées de ville peu qualitatives (commerciales notamment)</p> <p>La qualité de l'air dans la zone dense agglomérée</p>	
Les premiers enjeux	
<p>Organiser la découverte du patrimoine et des paysages, valoriser la singularité des paysages associés à la Seine, assurer l'accès au réseau hydrographique</p> <p>Qualifier les franges urbaines ainsi que les entrées de ville et portes d'entrée du territoire</p> <p>Préparation de l'adaptation au changement climatique</p> <p>Préserver les espaces de biodiversité, notamment les corridors écologiques et les milieux humides ou encore les espaces agricoles</p> <p>Préserver la ressource en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif</p> <p>Renforcer la prévention des inondations et maîtriser le ruissellement des eaux pluviales</p> <p>Rechercher l'amélioration de la qualité de l'air du territoire</p> <p>Restructuration agricole, accompagner la transition et l'adaptation de la profession agricole au regard des nouveaux besoins mais également des changements climatiques</p>	

3) Cohésion du territoire

Atouts La dynamique de construction et des transactions en matière de logements Une offre de formation et d'insertion professionnelle diversifiée La présence de plus de 4.000 étudiants La coordination d'équipements culturels de diffusion artistique Les nombreux équipements culturels et sportifs, dont certains à rayonnement intercommunal La coordination intercommunale de la sécurité et la prévention de la délinquance, réunissant 65 partenaires Un réseau associatif dense en appui du déploiement des politiques publiques	Opportunités Une attractivité résidentielle renforcée par la crise sanitaire : aspiration à un cadre de vie plus vert, à plus d'espace Les projets d'intervention lourde sur certaines copropriétés en grande difficulté, lancés ou à venir La dynamique engagée autour de la réussite éducative et de la persévérance scolaire Réflexion engagée sur l'avenir les équipements d'enseignement musical et artistique Les 4 structures proposant des activités nautiques sur la Seine L'existence d'une police intercommunale Le nouveau contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance à établir (CISPD)
Faiblesses Une image urbaine vieillissante et stigmatisée par des grands ensembles Un profil sociodémographique modeste, un niveau de formation bas, un taux de chômage en hausse Un déficit d'offre médicale Des équipements sportifs de proximité saturés et vieillissants	Menaces Le risque de décrochage social par la paupérisation en centres urbains La baisse de l'indice de concentration d'emploi Le risque d'accroissement de la délinquance, des trafics et de la violence dans les grands ensembles Difficultés de commercialisation de l'offre neuve de logements
Les premiers enjeux Maintenir / développer l'attractivité résidentielle du territoire, et notamment de certaines parties menacées par un solde migratoire négatif Nécessité de tendre vers une production adaptée de logements en rythme et en produit, innovante Accompagner le parc de logements existant : rénovation énergétique des logements les plus anciens et énergivores, copropriétés fragiles, renouvellement urbain, lutte contre la vacance, ... Développer la formation et l'insertion vers l'emploi des jeunes et des populations fragiles Accompagner le développement de l'offre de soins Renforcer la prévention et la promotion de la santé Poursuivre les actions en faveur de la sécurité et de la prévention de la délinquance	

Annexe 2

Financements acquis au titre du Plan de Relance 2021

Divers financements ont d'ores et déjà alloués pour la relance du territoire intercommunal en amont de l'adoption du CRTE.

L'EPCI ou ses communes membres ont pu par ailleurs, préalablement à la signature du CRTE candidater à d'éventuels appels à projets ou à manifestation d'intérêt en cours ou susceptibles d'intervenir dans les prochains mois dans le cadre de France Relance. Ce volet « relance » aura vocation à être intégré au sein du CRTE.

Dispositif	Lauréat	Commune	Projet	Subvention
Alimentation locale et solidaire	Union des locataires des jardins des Carmes	Melun	Apiculture	1 500,00 €
Alimentation locale et solidaire	SARL La cueillette de Voisenon	Melun	Livraison de paniers de fruits et légumes de saisons	56 000,00 €
Conseillers numériques	Melun	Melun	Permanences à la mairie, dans les centre sociaux et à la médiathèque	50 000,00 €
Conseillers numériques	Association unioniste le Rocheton	Melun	Permanences à destination des demandeurs d'asile	50 000,00 €
Culture	librairie L'escalier	Melun	Aide exceptionnelle aux librairies	12 099,00 €
Culture	librairie Vaux livres	Vaux-le-Pénil	Aide exceptionnelle aux librairies	4 518,00 €
DSIL relance II	Mée-sur-Seine(Le)	Mée-sur-Seine (Le)	Remplacement des luminaires par des LED avec détection automatique pour les 4 gymnases de la ville, dont 1 est en QPV	81 725,00 €
DSIL relance II	Melun	Melun	Restauration de l'église Saint-Aspais	130 056,00 €
DSIL rénovation thermique CT	Melun	Melun	Rénovation thermique du gymnase Les Recollets	1 269 586,32 €
DSIL rénovation thermique CT	Saint-Fargeau-Ponthierry	Saint-Fargeau-Ponthierry	Réhabilitation complète du COSEC – Gymnase Tettamanti (partie ancienne)	844 290,00 €
DSIL rénovation thermique CT	Saint-Fargeau-Ponthierry	Saint-Fargeau-Ponthierry	Réhabilitation complète des toitures terrasses de deux écoles maternelles (Bordes et Grands Cèdres)	117 714,00 €
Fonds d'aide à la transformation des entreprises adaptées (FATEA)	Utopiha	Vaux-le-Pénil	3 projets retenus. Traitement sur site d'exploitation de biodéchets d'entreprise. Digitalisation de l'organisation. Amélioration de la communication	122 392,00 €
Fonds de développement de l'inclusion (volet 2)	Empreintes	Boissise-la-Bertrand	création d'un site web/outils de communication	2 257,00 €
Fonds de développement de l'inclusion (volet 2)	Pro emploi	Dammarie-les-Lys	Entreprise de travail temporaire et d'insertion. Digitalisation des outils et définition d'une nouvelle stratégie commerciale	199 253,00 €

Fonds de développement de l'inclusion (volet 2)	Travail entraide	Mée-sur-Seine(Le)	Projet déposé au titre du groupement solidaire regroupant 3 structures : Travail Entraide, Ode et XL emploi. Mutualisation de fonctions supports et actions de développement commercial pour la création d'une nouvelle offre de services	137 810,00 €
Fonds de développement de l'inclusion (volet 2)	Initiatives 77	Melun	4 projets soutenus : financement d'un poste de développeur, création d'une équipe de salariés volontaires, acquisition d'un logiciel, achat d'échafaudage et vêtements haute visibilité	104 036,00 €
Fonds de développement de l'inclusion (volet 2)	Cycleva	Melun	Achat d'un camion 19 tonnes (activité tri, collecte, recyclage)	43 670,00 €
Fonds friches DRIEAT	SPL Melun Val de Seine	Saint-Fargeau-Ponthierry	Recyclage de la friche Leroy-Henkel	3 000 000,00 €
Fonds friches DRIEAT	EPA Sénart	Dammarie-les-Lys	Financement d'une étude pré-opérationnelle sur le site du Clos-Saint-Louis	160 000,00 €
Fonds lutte contre la pauvreté	Ass Melun insertion solidarité accueil	Melun	Développement épicerie solidaire Melisa	225 000,00 €
Fonds soutien investissement territorial	Laboratoires galéniques Vernin	Dammarie-lès-Lys	Industrie pharmaceutique. Projet d'internalisation d'une forme galénique de médicament.	300 000,00 €
Fonds soutien investissement territorial	JPB Système	Montereau-sur-le-Jard	Entreprise innovante de l'aéronautique. Projet de construction d'un nouveau site, à côté du site actuel	1 500 000,00 €
Fonds soutien investissement territorial	Eoz	Montereau-sur-le-Jard	Spécialisée dans la production d'interfaces homme-machine. Projet de fabrication de thermostats spéciaux et de claviers germicides	500 000,00 €
Fonds soutien investissement territorial	Socos Services	Vaux-le-Pénil	Société spécialisée dans l'activité de conditionnement. Le projet a pour but la création d'une activité complémentaire : la fabrication et le conditionnement de produits pharmaceutiques et biocides.	500 000,00 €
Plan vélo (2020, relevé 3)	CA Melun Val de Seine	Dammarie-lès-Lys	Continuité cyclable sur le Quai Voltaire à Dammarie-lès-Lys	113 000,00 €
Rénovation thermique IE	VNF	Melun	renforcement de l'isolation de la toiture terrasse du bâtiment administratif	32 500,00 €
Aide à la relance de la construction durable	Dammarie-les-Lys	Dammarie-lès-Lys		109 400,00 €
Aide à la relance de la construction durable	Montereau-sur-le-Jard	Montereau-sur-le-Jard		18 800,00 €
Socle numérique à l'école	Boissise-le-Roi	Boissise-le-Roi	2 écoles bénéficiaires	25 300,00 €
Socle numérique à l'école	La Rochette	La Rochette	1 école bénéficiaire	19 520,00 €
Socle numérique à l'école	Livry-sur-Seine	Livry-sur-Seine	2 école bénéficiaire	2 560,00 €
Socle numérique à l'école	Maincy	Maincy	1 école bénéficiaire	13 250,00 €

Socle numérique à l'école	Montereau-sur-le-Jard	Montereau-sur-le-Jard	2 école bénéficiaire	8 580,00 €
Socle numérique à l'école	Pringy	Pringy	1 école bénéficiaire	10 528,00 €
Socle numérique à l'école	Seine-Port	Seine-Port	1 école bénéficiaire	8 070,00 €
Socle numérique à l'école	Le Mée-sur-Seine	Le Mée-sur-Seine	5 écoles bénéficiaires	89 600,00 €
Socle numérique à l'école	Dammarie-les-Lys	Dammarie-les-Lys	6 écoles bénéficiaires	87 800,00 €
Socle numérique à l'école	Melun	Melun	2 écoles bénéficiaires	40 803,00 €
				9 991 617,32 €

Hors subventions versées directement aux particuliers (ex. Maprimerénov'), divers fonds de soutien au entreprises, fonds Culture, Lutte contre la Pauvreté...

Annexe 3

Modèle de fiche action



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Modèle de fiche action/projet XX

CRTE XX

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maitre d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Maitre d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires	Qui... ...s'engage à quoi... A cette date est-il acquis? en discussion ? à discuter ? Prochaine étape / action à entreprendre Rôle ?
Coût prévisionnel	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages plurianuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier	Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
Indicateurs d'évaluation proposés	

Annexe 4

Tableau de synthèse des fiches « Projet »

N°	Porteur de projet	Intitulé projet	Observations	Coût prévisionnel HT
FP1	Commune de Dammarie-lès-Lys	Requalification du centre-ville phase 3	Nécessite des approfondissements	2 870 074,00
FP2	Commune de Livry-sur-Seine	Création d'une maison médicale	Hors CRTE Eligible à la DETR	624 000,00
FP3	Commune de Maincy	Construction d'un groupe scolaire maternelle - élémentaire		3 500 000,00
FP4	Commune de Maincy	Reboisement du stade de Maincy		100 000,00
FP5	Commune de Maincy	Restructuration de la friche de la blanchisserie et construction d'un équipement public (CTM)	Nécessite des approfondissements Répondre aux AAP fonds friches (Etat/Région/Ademe)	A chiffrer (Achat friche 400 000,00)
FP6	Commune de Melun	Création d'une passerelle piétons-cycles franchissant la Seine	Nécessite des approfondissements	3 200 000,00
FP7	Commune de Melun	Aménagement urbain / TZen2 : boulevard urbain, place Chapu, place Saint-Jean, voie piétons-cycles	Nécessite des approfondissements	4 890 000,00
FP8	Commune de Melun	Pompage en Seine		150 000,00
FP9	Commune de Voisenon	Construction d'un restaurant scolaire		1 495 982,00
FP10	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Poste de chef de projet pilotage du CRTE	Financement hors CRTE	60 000,00
FP11	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Réhabilitation de la Zone d'activités économiques Chamlys		3 650 000,00
FP12	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Equipement numérique touristique du territoire		100 000,00
FP13	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	L'atelier		A chiffrer

FP14	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Mandat opération d'aménagement Quartier Centre Gare – phase 2		175 000,00
FP15	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Mise en œuvre du plan de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations		500 000,00
FP16	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Aménagement d'une aire de grand passage pour les gens du voyage		2 681 000,00
FP17	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Acquisition de locaux pour la police intercommunale		950 000,00
FP18	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Acquisition et réhabilitation de locaux pour le développement de l'enseignement supérieur		3 275 000,00
FP19	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Aménagement de carrefours / priorités bus aux feux		275 000,00
FP20	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Etude de structuration de la filière santé		100 000,00
				28 996 056,00

Annexe 5

Tableau de Synthèse et Fiches « Action »

Tableau de synthèse des fiches « action »

N°	Porteur de projet	Intitulé projet	Observations	Coût prévisionnel HT
FA1	Commune de Dammarie-lès-Lys	Aménagement d'une école au sein de l'ensemble immobilier du Bois du Lys à réhabiliter		1 738 190,00
FA2	Commune de Dammarie-lès-Lys	Travaux de rénovation thermique du complexe sportif Jean Zay		946 546,93
FA3	Commune de Dammarie-lès-Lys	Travaux d'isolation de l'accueil pré et post scolaire Maurice De Seynes et de son réfectoire		27 730,00
FA4	Commune de Vaux-le-Pénil	Aménagement de la Plaine des jeux et du Bois Gaston Dumont		1 000 000,00
FA5	Commune de Vaux-le-Pénil	Réhabilitation patrimoniale de bâtiments historiques et d'espaces verts dans un objectif de rationalisation de leurs utilisations, de performances énergétiques et d'accessibilité		4 098 941,00
FA6	Commune de Rubelles	Réhabilitation de la maison du futur Centre Municipal Technique		164 179,04
FA7	Commune de Rubelles	Réhabilitation et agrandissement du centre de loisirs au sein du Groupe scolaire Claudine Fabrici		350 000,00
FA8	Commune de Boissettes	Création d'un local associatif en matériaux biosourcés et équipé de panneaux photovoltaïques		115 000,00
FA9	Commune de Boissettes	Création d'un centre technique municipal éco-responsable et autonome en énergie, d'une aire de jeux pour enfants et de bornes de recharge pour véhicules électriques		1 510 000,00
FA10	Commune de Livry-sur-Seine	Plan pluriannuel d'amélioration énergétique de l'école élémentaire Rue des Chanois à Livry-sur-Seine		336 950,00

FA11	Commune de Pringy	Travaux de réfection et d'aménagement de l'agora des associations		1 115 500,00
FA12	Commune de Maincy	Aménagement du cœur de village – place des Fourneaux, rénovation de l'église inscrite, restauration de la maison des maincéens		2 863 200,00
FA13	Commune de Melun	Mise en œuvre du plan vélo		450 000,00
FA14	Commune de Melun	Piscine – réalisation d'une bâche extérieure		360 000,00
FA15	Commune de Melun	Réhabilitation thermique de bâtiments (école Decourbe, crèche les Dauphins)		1 100 000,00
FA16	Commune de Melun	Mise en œuvre du plan vert (passage Led, plantation d'arbres, Parc Faucigny-Lucinge, Square des Mézereaux)		1 670 000,00
FA17	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement des berges de Seine - tr.2022		6 100 000,00
FA18	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Mise en œuvre du Schéma Directeur des Liaisons Douces – tr. 2022		8 590 000,00
FA19	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Aménagement de stationnements vélos sécurisés aux arrêts de bus		300 000,00
FA20	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Réalisation d'un atlas de la biodiversité du territoire		250 000,00
33 493 870,97				

Fiches « Action »

CREATION d'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE : REHABILITATION et AMENAGEMENT du BOIS du LYS CRTE 2022

Orientation stratégique n°3	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE (RENOVER PLUTOT QUE CONSTRUIRE)
Action n°	FA1
Maître d'ouvrage	Collectivité Territoriale VILLE DE DAMMARIE-lès-LYS 26, rue Charles de Gaulle – BP 24 77196 DAMMARIE-lès-LYS cedex 
Maître d'œuvre	5-CINQ ARCHITECTURE M. Tanguy RODIER – Architecte DPLG 15, rue de la Fontaine 77700 SERRIS
Description de l'action	<p>L'augmentation de la population dammarienne dès la rentrée 2022 entraîne le besoin d'une nouvelle école. Parallèlement, la ville a fait l'acquisition de l'ensemble dénommé « le Bois du Lys » constitué de plusieurs bâtiments dont un accueil de loisirs dans lequel elle était locataire. La ville souhaite que la future école soit réalisée en aménageant des bâtiments existants afin d'éviter une construction.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- favoriser l'accueil des enfants et de leurs parents notamment lors des entrées et sorties- aménager dans un cadre accueillant et sécurisé un bâtiment situé dans un site de qualité, comprenant aires de jeux et espaces plantés- aménager un bâtiment fonctionnel comprenant tous les locaux nécessaires aux activités et les équipements annexes indispensables (locaux de rangements, sanitaires, bureaux, infirmerie)- veiller à l'accessibilité de l'ensemble des équipements aux personnes handicapées- traiter les questions de sécurité avec rigueur et attention (sécurité incendie dans les ERP, sécurité plan vigipirate, sécurité anti intrusion)- concevoir un équipement pérenne dès sa conception notamment dans le choix des matériaux dans un contexte d'usage intensif et parfois turbulent (favoriser ce qui est facile à entretenir ou à réparer)

	<ul style="list-style-type: none"> - concevoir un équipement dans le cadre d'une démarche de développement durable en fixant des objectifs sur la base de critères reconnus (chantier propre, gestion des déchets, économie d'énergie,...). - évaluer les évolutions urbaines prochaines pour une implantation et des accès les plus pertinents possibles. 																																										
Partenaires	REGION ILE-de-FRANCE (en attente de retour)																																										
Coût prévisionnel	<p>L'enveloppe financière attribuée pour la réalisation de ce projet est établie pour une surface bâtie de 1000 m² de rénovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un ratio de coût de construction 1500 € / m² soit 1.5 M€ - d'un coût de mission de maîtrise d'œuvre (comprenant les dépenses pour les sondages géologiques, la mission sécurité ERP/solidité et la mission SPS - 12% du montant des travaux) 180 K€ - des aménagements de voirie (accès, parkings,) 50 000 € <p>Soit un total hors taxes de 1 738.190,00 € soit 2.085.828,00 € TTC</p>																																										
Plan de financement	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3">DÉPENSES</th> </tr> <tr> <th>Imputation compte</th> <th>Montant HT</th> <th>Montant TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>1.738.190,00</td> <td>2.085.828,00</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3">RECETTES</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Montant HT</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Moyens financiers</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aides publiques</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Région Ile-de-France</td> <td>250 000,00 €</td> <td>7%</td> </tr> <tr> <td>Conseil Départemental</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>DSIL</td> <td>1 022 464,71 €</td> <td>70%</td> </tr> <tr> <td>Total aides publiques</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Emprunts</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ressources propres</td> <td>465 725,29 €</td> <td>23 %</td> </tr> <tr> <td>Total général</td> <td>1 738 190,00 €</td> <td>100 %</td> </tr> </tbody> </table>	DÉPENSES			Imputation compte	Montant HT	Montant TTC		1.738.190,00	2.085.828,00	RECETTES				Montant HT	Taux	Moyens financiers			Aides publiques			Région Ile-de-France	250 000,00 €	7%	Conseil Départemental			DSIL	1 022 464,71 €	70%	Total aides publiques			Emprunts			Ressources propres	465 725,29 €	23 %	Total général	1 738 190,00 €	100 %
DÉPENSES																																											
Imputation compte	Montant HT	Montant TTC																																									
	1.738.190,00	2.085.828,00																																									
RECETTES																																											
	Montant HT	Taux																																									
Moyens financiers																																											
Aides publiques																																											
Région Ile-de-France	250 000,00 €	7%																																									
Conseil Départemental																																											
DSIL	1 022 464,71 €	70%																																									
Total aides publiques																																											
Emprunts																																											
Ressources propres	465 725,29 €	23 %																																									
Total général	1 738 190,00 €	100 %																																									
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">2021</th> <th>Montant € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1^{er} trimestre</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2^{ème} trimestre</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3^{ème} trimestre –</td> <td>200.000,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4^{ème} trimestre –</td> <td>500.000,00</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">2022</th> <th>Montant € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1^{er} trimestre</td> <td></td> <td>500.000,00</td> </tr> <tr> <td>2^{ème} trimestre</td> <td></td> <td>538.190,00</td> </tr> <tr> <td>3^{ème} trimestre</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4^{ème} trimestre</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	2021		Montant € HT	1 ^{er} trimestre			2 ^{ème} trimestre			3 ^{ème} trimestre –	200.000,00					4 ^{ème} trimestre –	500.000,00		2022		Montant € HT	1 ^{er} trimestre		500.000,00	2 ^{ème} trimestre		538.190,00	3 ^{ème} trimestre			4 ^{ème} trimestre											
2021		Montant € HT																																									
1 ^{er} trimestre																																											
2 ^{ème} trimestre																																											
3 ^{ème} trimestre –	200.000,00																																										
4 ^{ème} trimestre –	500.000,00																																										
2022		Montant € HT																																									
1 ^{er} trimestre		500.000,00																																									
2 ^{ème} trimestre		538.190,00																																									
3 ^{ème} trimestre																																											
4 ^{ème} trimestre																																											
Indicateurs d'évaluation proposés	Gain énergétique estimé à 30 %																																										

TRAVAUX DE RENOVATION COMPLEXE SPORTIF JEAN ZAY CRTE 2022

Orientation stratégique n°3	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE (Rénovation énergétique des bâtiments publics)
Action n°	FA2
Maître d'ouvrage	Collectivité Territoriale VILLE de DAMMARIE-lès-LYS 26, rue Charles de Gaulle – BP 24 77196 DAMMARIE-lès-LYS cedex 
Maître d'œuvre	CABINET ARCHITECTES ALIBERT M. Jean-François ALIBERT 164, rue Rousseau Vaudran 77190 DAMMARIE LES LYS
Description de l'action	<p>Construite dans les années 1970 le complexe sportif Jean Zay (Gymnase et piscine municipale) accueille de nombreux établissements scolaires (lycée, collèges et écoles primaires), associations sportives et culturelles, licenciés (escrime, natation, sports collectifs, etc.) et usagers occasionnels, la pratique du sport et l'organisation de manifestations culturelles à caractère sportif.</p> <p>Le complexe sportif ne correspond plus aux normes en vigueur : isolation défaillante, inconfort thermique, passoire énergétique, consommation d'électricité trop importante, fuites générées par des pénétrations dans la toiture, infiltrations dans les murs.</p> <p>En effet, ces pertes d'énergie sont des dépenses d'énergie qui rapidement se remarquent sur la facturation</p> <p>Engager des travaux de rénovation conduirait à un patrimoine écoresponsable, et donc rénover c'est faire un geste pour la planète.</p> <p>Ces travaux consistent donc en la reprise complète de l'étanchéité et de l'isolation, la remise en place de cheminements techniques (passerelles métalliques pour une circulation sécurisée).</p>

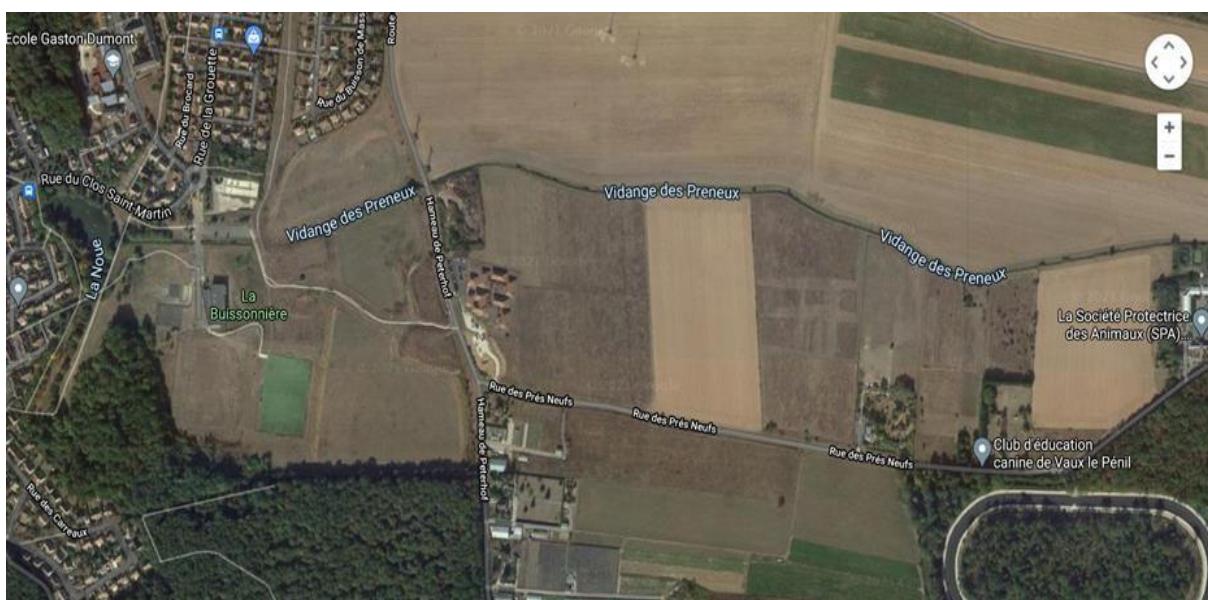
	La Ville souhaite donc procéder rapidement à la réalisation de ces travaux d'isolation thermique extérieure										
Partenaires											
Coût prévisionnel	946.546,93 € HT soit 1.135.856,32 € TTC										
Plan de financement	<p>Coût piscine Jean Boiteux : 148.083 € HT soit 177.700 € TTC</p> <p>Coût complexe Jean Zay : 798.463,60 € HT soit 958.156,32 € TTC</p>										
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DEPENSES</th> <th>Montant €ht</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1^{er} trimestre</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2e trimestre</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3 trimestre 40 %</td> <td>378 618.64 €</td> </tr> <tr> <td>4^r trimestre 60%</td> <td>567 928.29 €</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES	Montant €ht	1 ^{er} trimestre		2e trimestre		3 trimestre 40 %	378 618.64 €	4 ^r trimestre 60%	567 928.29 €
DEPENSES	Montant €ht										
1 ^{er} trimestre											
2e trimestre											
3 trimestre 40 %	378 618.64 €										
4 ^r trimestre 60%	567 928.29 €										
Indicateurs d'évaluation proposés	Gain énergétique estimé à 30 %										

**TRAVAUX d'ISOLATION EXTERIEURE de l'ACCUEIL PRE-POSTE
SCOLAIRE Maurice de SEYNES et de SON REPECTOIRE
CRTE 2022**

Orientation stratégique n°3	RENOVATION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE (Rénovation thermique d'un bâtiment scolaire)
Action n°	FA3
Maître d'ouvrage	Collectivité Territoriale VILLE DE DAMMARIE-lès-LYS 26, rue Charles de Gaulle – BP 24 77196 DAMMARIE-lès-LYS cedex 
Maître d'œuvre	5-CINQ ARCHITECTURE M. Tanguy RODIER – Architecte DPLG 15, rue de la Fontaine 77700 SERRIS
Description de l'action	Le groupe scolaire Maurice de Seynes a déjà bénéficié, pour partie, d'une isolation thermique extérieure La collectivité a souhaité pérenniser cette action en poursuivant cette rénovation sur l'ensemble des bâtiments. La mise en place de l'ITE permettra de réaliser des économies d'énergie en supprimant les ponts thermiques et les déperditions autour des menuiseries.
Partenaires	
Coût	27.730,00 € HT soit 33.276,00 € TTC
Plan de financement	DEPENSES REALISEES
Calendrier	JUILLET – AOUT 2021
Indicateurs d'évaluation proposés	Gain énergétique estimé à 20 %



**AMENAGEMENT DE LA PLAINE DES JEUX ET DU BOIS GASTON
DUMONT
CRTE MELUN VAL DE SEINE**



Orientation stratégique n°3	TRANSITION ECOLOGIQUE
Action n°	FA4

Objectifs thématiques figurant au CRTE :

- Préservation de la biodiversité
- Préservation des zones humides
- Préservation de la diversité des paysages

Type d'opération : Etudes de Maîtrise d'œuvre et travaux

Cadre Général

La commune de Vaux-le-Pénil mène, depuis quelques années, une politique volontariste dédiée au développement durable. Aujourd'hui, elle souhaite consolider cette politique en

lançant d'autres actions concrètes de protection, de gestion et de valorisation de son patrimoine naturel.

La ville souhaite investir dans un plan ambitieux d'orientation d'aménagement concrétisé par l'envie de donner une nouvelle vie à 2 espaces délaissés et identifiés comme piste d'action afin de valoriser, protéger ses espaces naturels et améliorer le cadre de vie de ses citoyens.

Dans ce projet de grande ampleur, plusieurs thématiques sont concernées :

- * Favoriser la biodiversité
- * Préserver les espaces naturels et leurs qualités écologiques
- * Redonner de la valeur d'usage sur ces sites.

Le périmètre d'étude

- Le bois Gaston Dumont
- La plaine des Jeux
- Le sentier des Meuniers
- Le plateau agricole.

Description paysagère

L'aménagement concerne un périmètre de 30 hectares d'espace essentiellement naturel, intégrant la voirie Chemin des Meuniers.

Le plateau agricole de 30 hectares situé à l'est de cet axe n'est pas à aménager mais à intégrer dans la réflexion.

Une partie importante du site de la Plaine des Jeux est cependant aménagée. Il n'existe pas actuellement de connexion entre les 2 sites du Bois Gaston Dumont et de la Plaine des Jeux.

Le périmètre d'étude est bordé de nombreuses fonctions (résidentiel, sportif, scolaire, loisirs et culturel).

Diverses natures paysagères constituent le site de la Plaine des Jeux (lac, forêt, clairière, pelouse, petit cours d'eau et zone humide). Le Bois Gaston Dumont est quant à lui recouvert de forêt uniquement.

Le relief de la Plaine des Jeux est relativement plat avec la présence d'une butte à proximité du Chemin des meuniers. Le bois Gaston Dumont présente une surface de 20 000 m² en pente avec un dénivelé de 14 mètres.

Les accès sont au nombre de 5 pour le site de la Plaine des Jeux et 1 seul pour le Bois Gaston Dumont. Il est précisé que ce dernier est rendu inaccessible afin d'y protéger sa biodiversité.

Les aménagements existants

Il n'existe pas d'aménagement à proprement dit sur le Bois Gaston Dumont.

La Plaine des Jeux dispose d'un certain nombre d'équipements. Le complexe de sport et de loisirs est composé d'une salle polyvalente, de terrains de jeux type city stade, d'agrès de street workout, un minigolf, des jeux pour enfants, un terrain de pétanque et 2 terrains de football (un en synthétique et l'autre en pelouse naturelle).

2 parkings permettent le stationnement sur le site.

Des cheminements créés souvent naturellement ponctuent les espaces (à noter un cheminement béton entre la rue des Trois Rodes et la rue des Carreaux).

Enfin, quelques équipements mobiliers (bancs...) sont disposés.

La partie située à l'est du Chemin des Meuniers comporte un foyer d'accueil médicalisé, une surface dédiée à la permaculture, une antenne de la société de protection des animaux et un centre équestre, l'ensemble dans un contexte maraîcher, agricole ou forestier.

Les usages actuels et l'entretien des sites

Le site de la Plaine des Jeux a une fréquentation significative en augmentation. Les publics sont divers (jeunes, familles, associations, assistantes maternelles et scolaires).

L'endroit est essentiellement utilisé comme lieu de promenade, de pique-nique, de pratiques sportives ou de loisirs.

L'entretien est différencié entre la pelouse régulièrement traitée et la prairie et la forêt sans intervention humaine.

Les objectifs généraux

Valoriser les paysages naturels et la biodiversité sur les 2 sites en les intégrant dans un aménagement paysager.

Favoriser l'usage et la rencontre des habitants sur ces espaces dans le respect de la biodiversité

Inscrire des usages de loisirs et de découverte dans l'aménagement
paysagerCréer des cheminements

Articuler le plateau agricole et le corridor écologique inscrit au SDRIF avec les espaces urbains en donnant au sentier des Meuniers un rôle de transition fonctionnelle et paysagère (Orientation d'aménagement et de programmation inscrite au PLU le 23 janvier 2014).

Méthodologie

Le projet est coconstruit avec un Comité citoyens.

Après présentation des enjeux, les membres du Comité citoyens ont fait des propositions d'aménagement des espaces.

L'ensemble de ces propositions feront l'objet d'un schéma d'orientation élaboré par la maîtrise d'œuvre.

La maîtrise d'œuvre sera également chargée de réaliser une esquisse d'aménagement sur la base du schéma d'orientation. Cette esquisse sera présentée au Comité citoyens.

Sur la base des suggestions du comité citoyens, le maître d'œuvre réalisera et présentera le projet définitif en réunion publique.

L'élaboration des cahiers des charges travaux pourra alors être réalisée et les travaux entamés.

En parallèle, un inventaire de la biodiversité présente sur les sites sera réalisé en lien avec le Comité citoyens et la population afin de sensibiliser le public à la protection et à la valorisation des espèces.

Les grandes orientations d'aménagement du secteur

Il s'agira d'inscrire le projet d'aménagement de la Plaine des Jeux, du Chemin des Meuniers et du Bois Gaston Dumont dans la réflexion d'une intégration au secteur élargi du plateau agricole

, son corridor écologique et plus globalement à la commune :

- * Valorisation du patrimoine végétal et les éléments du paysage existant
- * Inscrire les équipements sportifs dans l'aménagement paysager
- * Favoriser l'usage de ces lieux dans le respect de la biodiversité
- * Inscrire une circulation douce traversant le périmètre élargi
- * Créer une véritable continuité paysagère avec le reste de la commune
- * Requalifier les espaces autour de la salle polyvalente de la Buissonnière
- * Valoriser les points de vue paysagers
- * Insérer des îlots de fraicheur
- * Privilégier des matériaux drainant et respectueux de l'environnement
- * Créer un véritable corridor écologique assurant le développement de la biodiversité
- * Sanctuariser le Bois Gaston Dumont en réservoir de biodiversité dans la ville

Les aménagements proposés par le Comité citoyens

La découverte et la mise en valeur des paysages, des zones humides et de la biodiversité

- Un sentier en platelage bois pour découvrir la zone humide et sa biodiversité sans la dégrader
- Un chemin balisé explicatif de découverte de la flore et la faune locale
- L'installation d'un nichoir et d'un hôtel à insectes
- Un espace dédié à des expositions temporaires sur des thématiques environnementales
- Création d'une plateforme d'observation vers la plaine sur le point haut que

constituera une butte naturellement présente.

- Création d'une mare pédagogique le long du Vidange des Prenneux favorisant la biodiversité et sa découverte autour d'un lieu de partage.
- Création d'un Verger sur la base d'essence locale en accès libre et des jardins familiaux ou pédagogiques.
- Envisager une ferme pédagogique.
- Création d'un sanctuaire de biodiversité dans le bois Gaston Dumont accompagné d'une réflexion sur sa découverte par les habitants (point de vue, plateforme d'observation, panneaux pédagogiques en périphérie...).
- Planter des haies naturelles afin de rythmer les paysages
- Adopter une gestion différenciée de l'entretien des prairies en ne tondant que des cheminements et des zones de détente (tables, bancs...).
- Réserver une zone pour l'éco-pâturage

Les loisirs, la culture et le sport

- Réhabiliter le mini-golf existant
- Extension de l'aire de jeux pour enfant et du mobilier de détente (bancs, tables...).
- Création d'un parcours santé
- Créer un cheminement connecté au chemin du bois de Livry
- Créer un labyrinthe végétal.
- Création d'un mur d'escalade
- Remettre en état d'usage les points d'eau et installer des toilettes
- Conserver une grande pelouse dédiée aux évènements culturels
- Créer des cheminements de promenades
- Créer un théâtre naturel en se reposant sur le relief existant
- Intégrer des ombrières photovoltaïques aux emplacements de stationnement procurant à la fois ombrage, protection contre les intempéries pour les véhicules et production d'électricité renouvelable.

Maîtrise d'Ouvrage

Organisation	Ville de Vaux-le-Pénil
---------------------	------------------------

Partenaires associés

Institut Paris Région - ARB

Seine-et-Marne

Environnement

Calendrier

Date prévisionnelle du démarrage du projet	<ol style="list-style-type: none">1. Création d'un Comité citoyen janvier 20212. Inventaires naturalistes : mai 2021 – 20243. Attribution de la maîtrise d'œuvre : septembre 20214. Présentation d'un pré projet au Comité Citoyens : second semestre 20215. Présentation du projet définitif en réunion publique : 1er semestre 20226. Démarrage de l'opération second semestre 2022
Date prévisionnelle de fin du projet	Valorisation et mise à disposition des espaces naturels : 2023-2024

Evaluation budgétaire

1 000 000 € HT

Financeurs potentiels du projet

CAMVS / ETAT : DSIL

REGION : plan vert – plan

biodiversité FEDER

Références

- Schéma Directeur d'Île de France
- Le Plan de Paysage du Val d'Ancoeur (PPVA)

Annexes :

- Orientations d'aménagement et de programmation inscrites au plan local d'urbanisme relatives au secteur des meuniers.
- Plaquette de présentation du projet au Comité citoyens



**REHABILITATION PATRIMONIALE DE BATIMENTS HISTORIQUES ET
D'ESPACES VERTS DANS UN OBJECTIF DE RATIONALISATION DE LEURS
UTILISATIONS, DE PERFORMANCES ENERGETIQUES ET D'ACCESSIBILITE**
CRTE MELUN VAL DE SEINE

Orientation stratégique n°3	TRANSITION ECOLOGIQUE
Action n°	FA5

Objectifs thématiques figurant au CRTE :

- Réhabilitation du patrimoine historique (Mairie, Communs du Château et Ferme des Jeux)
- Sobriété foncière (réponse aux nouveaux besoins sans nouvelle construction)
- Animation du centre urbain
- Réhabilitation permettant une amélioration de la performance énergétique patrimoniale
- Préservation du paysage au moyen d'une reconversion de friche urbaine en extension de zone verte en centre-ville
- Préservation de la biodiversité et des paysages avec la réhabilitation du jardin de la Ferme des Jeux en verger à vocation culturelle

Type d'opération : Etudes de Maîtrise d'œuvre et travaux

Contexte :

Un patrimoine historique remarquable à rénover et non accessible

Le bâtiment des Communs du château de Vaux-le-Pénil date du 18^{ème} siècle et constitue un élément remarquable du patrimoine architectural communal. Il accueillait jusqu'à récemment les associations de la ville pour leurs activités sur une surface totale de 1 089 m². L'état critique du bâtiment a conduit à condamner

la salle principale de 261 m² en raison du risque d'effondrement.

Le bâtiment de la mairie principale, surmonté d'une tourelle avec horloge, fait partie de l'identité de la Ville. Ces locaux non fonctionnels sont inadaptés à la fois aux besoins d'accueil de la population et des services administratifs. Par ailleurs, le bâtiment d'une surface totale de 740 m² a besoin d'une rénovation importante, en particulier au niveau des huisseries, de l'isolation thermique et de l'accessibilité.

Enfin, la Ferme des Jeux (historiquement ferme des Egreffins) est un ensemble de bâtiments remarquables acquis par la municipalité en 1995 pour en faire son centre culturel communal. Un certain nombre de salles de ce bâtiment offre un fort potentiel qu'il reste à exploiter.

Des performances énergétiques en retrait

Les Communs du Château et le bâtiment de la mairie principale sont particulièrement énergivores. En outre, le bâtiment inoccupé en mauvais état situé dans le parc de la mairie est une passoire énergétique.

Des services publics éparsillés sur la Ville

Depuis son existence, la mairie de Vaux-le-Pénil est située au 8 rue des Carouges, dans un bâtiment bâti en 1847. De par la cartographie de la commune, les services municipaux sont répartis sur 8 lieux différents :

- 1/ L'accueil de la mairie
- 2/ La police municipale
- 3/ La Ferme des jeux
- 4/ L'Arcature
- 5/ Les Services techniques et l'urbanisme
- 6/ La Maison des associations
- 7/ Le Conservatoire de musique
- 8/ Le service Social et Logement

Cette situation entraîne à la fois :

- Une complexité d'accès aux services.
- Une déperdition d'énergies et donc d'argent public.
- Des conditions de travail dégradées.
- Une consommation énergétique insuffisamment maîtrisée.
- Une police municipale peu accessible.



Les services administratifs de la ville sont actuellement répartis sur 8 sites et 6 accueils du public différents :

- La mairie principale (état civil/élections, scolaire, RH, direction générale, cabinet du Maire, élus, salle du conseil et des mariages).
- Le pavillon du Boulet (finances)
- La Ferme des jeux (périscolaire, évènementiel et culture)
- L'Arcature (petite enfance, médiathèque, ludothèque et activités intergénérationnelles).
- Les services techniques (services techniques, police municipale et marchés publics)
- Maison des associations (service des sports).

- CCAS (action sociale et commerce)
- Centre municipal de santé

Cet éclatement des services amène un accès à la population difficile et peu lisible. Par ailleurs cette situation est un obstacle à la qualité de l'organisation administrative.

Une utilisation des locaux communaux non rationalisée confrontée à des besoins futurs d'une population en augmentation contenue

Les besoins futurs de services publics (petite enfance, scolaire, jeunesse, social et sécurité) sont confrontés au manque de locaux disponibles en raison de l'insuffisance de rationalisation de leur utilisation et de la nécessité de rénovation de certains espaces existants.

Réhabiliter le paysage remarquable du parc de la mairie et le jardin de la Ferme des Jeux

Le parc de la mairie est un élément remarquable du paysage naturel. L'accès et la perspective vers ce poumon vert situé en centre-ville sont à ce jour obstrués par un bâtiment imposant (16 mètres sur 7) inoccupé en mauvais état et son parvis gravillonné (40 mètres sur 20).

Par ailleurs, l'espace vert jouxtant la Ferme des Jeux qui était historiquement un verger, n'est utilisé que ponctuellement pour les animations estivales. Le reste de l'année il est délaissé alors qu'il pourrait constituer un espace vert et d'animation culturelle particulièrement attractif.

L'inadaptation des locaux de la police municipale

Les locaux sont situés à l'arrière du bâtiment des services techniques dans la zone d'activité. Cette localisation rend la police municipale difficile d'accès. En outre, la surface disponible et la fonctionnalité des espaces ne permet pas de répondre aux perspectives de renforcement des effectifs et de création d'un centre de supervision urbaine. Dans le même temps, le retrait de la police municipale du bâtiment permettrait aux services techniques de trouver les espaces d'archivage, de réunion et de stockage manquants.

Objectifs de l'opération :

L'objectif principal est de réhabiliter le patrimoine historique de la ville et ses espaces verts, tout en misant sur une rationalisation des espaces pour répondre aux besoins d'efficience de l'administration, de l'accueil de la population et de création de nouveaux services dans des espaces rendus disponibles sans nouvelles constructions. Dans le même temps, le projet permet une rénovation énergétique et une mise en accessibilité des espaces traités.

Description de l'opération

1. Réhabilitation du bâtiment historique des Communs du château afin d'y centraliser nombre de services, la salle du conseil et des mariages, ainsi qu'un accueil unique à l'ensemble des prestations offertes par la ville.



Réhabilitation complète, mise en valeur, recloisonnement des espaces, rénovation énergétique et mise en accessibilité du bâtiment, de sa cour intérieure et son accès.

Création d'un accueil unique de la population, des bureaux, de la salle du conseil municipal et des mariages et des espaces communs (locaux reproductions, informatique, entretien, salles de réunion et de détente et archives).

Installation des services opérationnels en rez de chaussée (accueil, état civil-élections, scolaire, jeunesse, sport, solidarité et commerce) et de la salle du conseil et des mariages.

Installation des services fonctionnels, du cabinet et des élus à l'étage (cabinet, élus, direction générale, RH, finances, marchés publics et la communication-événementiel).

2. Réhabilitation du bâtiment historique de la mairie actuelle afin d'accueillir la police municipale et les associations.



Réhabilitation, recloisonnement des espaces, rénovation énergétique et mise en accessibilité du bâtiment.

Réutilisation des 2 étages de l'aile droite sur 290 m² au total pour relocaliser la police municipale.

Réutilisation du RDC de l'aile gauche sur 210 m² pour les activités associatives.

3. Réhabiliter les espaces de la Ferme des Jeux inexploités



523 m² d'espaces sont actuellement inexploités. La réalisation des travaux nécessaires à leur utilisation en direction des associations de la Ville et de la culture permettra d'approfondir la vocation du lieu tout en redonnant aux associations les espaces retirés des Communs du Château.

Salle parquetée en sous-sol du cinéma d'une surface totale de 223 m². Salle en parfait état. Mise aux normes incendie à prévoir.

Salle du porche au 1^{er} étage de la Ferme des Jeux sur la partie droite d'une superficie de 150 m². Travaux de réhabilitation à prévoir (sol et murs) avec création d'un accès et mise en conformité incendie et accessibilité.

Salles du grenier au 1^{er} étage de la Ferme des Jeux sur la partie gauche d'une superficie de 150 m² (2 X 75 m²). Travaux de réhabilitation à prévoir (plafond, sol et murs) avec création d'un accès et mise en conformité incendie et accessibilité.

Dans l'objectif de préserver à la Ferme des Jeux sa vocation culturelle, les services administratifs resteront dans le bâtiment. Les autres services actuellement présents (enfance, jeunesse, communication et événementiel rejoindront les Communs du château).

4. Réutiliser les espaces libérés et insuffisamment utilisés.

Les espaces libérés suite au redéploiement des services et l'utilisation de salles sous utilisées ou non utilisées doivent permettre de :

- Proposer à minima 426 m² de surface associative manquante après redéploiement des services comme exposé ci-dessus.
- Constituer une réserve de surface de locaux disponibles pour déployer de nouveaux services publics découlant de la nécessité de préparer les besoins futurs d'une population en croissance mesurée.

Les salles identifiées pouvant servir pour les activités associatives ou d'autres besoins futurs sont listées ci-après.

Salles libérées suite au redéploiement des services (351 m² au total)

- Pavillon boulet. Un pavillon sur RDC uniquement de 64 m² avec jardin utilisé actuellement en bureaux par le service des finances. Bâtiment en bon état. Travaux à prévoir en fonction de l'utilisation envisagée.
- Annexe « service social ». Bâtiment en RDC et un étage sur une surface totale de 112 m². Utilisée comme bureaux. En très bon état. Travaux à prévoir en fonction de la fonctionnalité envisagée.
- Salle à entrée indépendante dans le bâtiment de la Maison des associations servant actuellement de bureau au service des sports pour une superficie de 25 m². Accessible PMR et conforme aux normes incendie.
- Le RDC de la Ferme des Jeux utilisé comme bureau par le service communication et événementiel. Surface de 150 m² en accès PMR.

Salles sous-utilisées pouvant nécessiter des travaux légers (728 m² au total)

- A la Ferme des Jeux

Cave voutée de 30m² non accessible PMR mais conforme aux normes incendie. Salle très peu utilisée.

Le Petit Théâtre d'une superficie de 80 m². Salle polyvalente permettant l'accueil d'associations de chant, danses, visionnage de séances de cinéma (groupes petit format). Accessible PMR et conforme aux normes incendie.

Le manège d'une superficie 300 m². Salle polyvalente avec espace scénique. Aménagements mineurs à prévoir. Accessible PMR et conforme aux normes incendie.

- Arcature

Salle Gaby Méjane et salle de conférence d'une superficie cumulée de 100 m². Accessible PMR et conforme aux normes incendie.

Salle de 153 m² en sous-sol servant actuellement de rangement pour la bibliothèque(rangement à mutualiser dans la seconde salle équivalente aujourd'hui dédiée à la ludothèque). Possibilité de réutilisation avec une mise aux norme incendie nécessaire selon l'activité envisagée.

Salle d'activité de la bibliothèque d'une superficie : 29 m². Accessible PMR et conforme aux normes incendie.

- Maison des associations

Salle d'activité d'une superficie de 36 m². Accessible PMR et conforme aux normes incendie.

5. Réhabiliter l'entrée du parc de la mairie

Côté parking de la mairie, il s'agit de recréer un accès et une perspective sur le parc en contrebas en récupérant l'emprise du Foyer des anciens en mauvais état et du parvis gravillonné.

Cette opération implique la déconstruction du bâti existant et la création d'un aménagement paysagé à même de permettre la réappropriation par les habitants de cet espace vert remarquable de la ville.

6. Réhabiliter le jardin de la Ferme des Jeux

Afin de permettre une réappropriation par la population de cet espace vert historique dans la ville, il est envisagé de lui redonner sa fonction originelle de verger tout en le concevant comme un lieu d'animation culturelle dans

le prolongement de la vocation du bâtiment contigüe.

Phasage de l'opération

Pour faire suite à l'étude de faisabilité, une consultation permettant d'attribuer la maîtrise d'œuvre va être lancée.

La partie travaux devra assurer la continuité des activités de service public de la Ville et des activités associatives.

1. Pour ce faire, il conviendra de phaser les travaux en priorisant la relocalisation des 668 m² dédiés aux activités associatives situées sur les Communs du Château.
La relocalisation se fera en priorité sur les locaux identifiés comme sous utilisés ne nécessitant pas ou peu de travaux. Si ces espaces s'avéraient insuffisants, il conviendrait d'identifier les salles nécessitant les travaux les moins longs afin de ne pas trop retarder le début des travaux sur les Communs du château.
2. Une fois les activités associatives relocalisées, les travaux sur les Communs du château pourront être réalisés.
3. Après relocalisation des services municipaux de la mairie, du pavillon Boulet, du service social et de la Ferme des Jeux aux Communs du château, les travaux sur la mairie pourront débuter.
4. Enfin, l'installation de la police municipale et des activités associatives dans la mairie réhabilitée sera la dernière étape de l'opération.
5. Les travaux dans le parc de la mairie, le jardin de la Ferme des Jeux et dans la Ferme des Jeux pouvant être réalisés en probable coactivité.

Calendrier de l'action :

Etude de faisabilité	Réalisé
Mission de maîtrise d'œuvre, marchés travaux et autorisations d'urbanisme	Janvier 2022 à juin 2023
Travaux	Septembre 2023 à septembre 2025

Maîtrise d'Ouvrage

Organisation	Ville de Vaux-le-Pénil
--------------	------------------------

Estimation des dépenses :

Coût prévisionnel	Montant (HT)
Prestation de Maîtrise d'œuvre	372 631
Travaux de réhabilitation (détail ci-dessous)	3 726 310
Total	4 098 941

Financeurs potentiels :

Financeurs sollicités	Montant
Conseil départemental 77	1 000 000
Etat DSIL	1 000 000
Total	2 000 000

REHABILITATION DE LA MAISON DU FUTUR CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE RUBELLES CRTE 2022

Orientation stratégique n°3	Transition écologique
Action n°	FA6
Maître d'ouvrage	Mairie de Rubelles Collectivité territoriale
Maître d'ouvrage	Mairie de Rubelles Collectivité territoriale 
Description de l'action	<p>Réhabilitation de la maison du futur Centre Municipal Technique</p> <p>Ancienne maison briarde de 49 m² située en périphérie ABF à réhabiliter pour l'usage du service technique communal (7 agents).</p> <p>Lieu(x) d'exécution : 5 cour du Parc - 77950 RUBELLES</p> <p>La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville. La maîtrise d'œuvre par le cabinet c+o architectes.</p> <p>Mode de passation : La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.</p> <p>Type et forme de contrat : Il s'agit d'un marché de travaux ordinaire.</p> <p>Décomposition en lots : Le candidat peut soumissionner à un ou plusieurs des lots. Le candidat remplira un acte d'engagement pour chaque lot auquel il se porte candidat.</p> <p>Le marché est décomposé en sept (7) lots : lot 1 : installations de chantier – démolition – maçonnerie - plâtrerie lot 2 : charpente - couverture</p>

	<p>lot 3 : menuiseries extérieures lot 4 : plâtrerie – menuiseries intérieures lot 5 : revêtements de sols et muraux lot 6 : électricité - chauffage lot 7 : plomberie – vmc</p>
Partenaires	<p>La commune est accompagné par le cabinet d'architecte c+o architectes.</p> <p>Le marché public a été notifié. Les entreprises retenues sont les suivantes : Genie et AEC pour un montant total HT de 164 179,04 euros, soit 197 014,85 euros TTC.</p> <p>Suite à des retards de chantier, les travaux doivent commencer. Ils se termineront au début du premier trimestre 2022.</p>
Coût prévisionnel	<p>Montant total HT du marché : 164 179,04 euros. Il s'agit de dépenses exclusivement d'investissement.</p> <p>lot 1 : installations de chantier – démolition – maçonnerie – plâtrerie = 84 547,65 euros HT lot 2 : charpente – couverture = 23651,32 euros HT lot 3 : menuiseries extérieures = 8 297 euros HT lot 4 : plâtrerie – menuiseries intérieures = 18 500,59 euros HT lot 5 : revêtements de sols et muraux = 11 066,59 euros HT lot 6 : électricité – chauffage = 8 350,30 euros HT lot 7 : plomberie – vmc = 9 765,59 euros HT</p>
Plan de financement	<p>Subventionnement via le CRTE (DETR) à hauteur de 80%, soit 131 343,23 euros HT.</p> <p>Reste à charge de la collectivité à hauteur de 20%, soit 32 835,81 euros HT.</p> <p>Fonds propre de la collectivité.</p>
Calendrier	<p>Marché notifié au cours de l'été 2021.</p> <p>Retard de chantier à cause de la fourniture des matières premières impactant le monde dans le contexte Covid19.</p> <p>Démarrage du chantier au cours de l'hiver 2021, réception du chantier à la fin du premier trimestre 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Bâtiment ayant recours à des matériaux nobles (bois, pierre). Isolation du bâtiments pour lutter contre les passoires thermiques. Bâtiment situé dans un périmètre ABF, nécessitant une qualité architecturale protégeant le patrimoine local.
Photo	

REHABILITATION ET AGRANDISSEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU GROUPE SCOLAIRE CLAUDINE FABRICI DE RUBELLES CRTE 2022

Orientation stratégique n°	Transition écologique
Action n°	FA7
Maître d'ouvrage	Mairie de Rubelles Collectivité territoriale 
Maître d'ouvrage	Mairie de Rubelles Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>La commune de Rubelles est engagée depuis 2013 dans l agrandissement de son groupe scolaire Claudine Fabrici rendu nécessaire par la construction de 400 logements dans la ZAC des Trois Noyers.</p> <p>Cette extension a été réalisée et réceptionnée à partir de l été 2017.</p> <p>Pour faire suite à l extension du groupe scolaire, la commune de Rubelles a souhaité réhabiliter la partie ancienne du groupe scolaire.</p> <p>La première étape de cette réhabilitation a concerné la réfection totale de la toiture et l isolation pour une surface de 850m². Elle a eu lieu au cours de l été 2019.</p> <p>La seconde étape de cette réhabilitation a concerné le remplacement des vitrages et de l intérieur du bâtiment. Elle a eu lieu au cours de l été 2020.</p> <p>A l été 2021, la commune de Rubelles est intervenue pour réaménager 5 classes et mettre en place un dépôse minute devant l école afin de fluidifier la circulation et proposer des solutions de stationnement supplémentaires.</p> <p>Afin de poursuivre le développement du Groupe scolaire, la commune de Rubelles entend réaliser à l été 2022 le réaménagement et l extension de l accueil de loisirs sans hébergement qui se trouve en son sein.</p>

	<p>Ce projet fera donc l'objet d'une demande de subvention à hauteur de 80% de son montant estimatif dans le cadre du CRTE 2022.</p> <p><u>Le projet</u> : « Réaménagement et extension de l'accueil de loisirs sans hébergement » du Groupe scolaire Claudine Fabrici de Rubelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délai prévisionnel des travaux : Eté 2022. - Montant estimé des travaux : 392 700 € HT, soit 471 240 € TTC. - Montant sollicité dans le cadre du CRTE 2022 : 80% de la valeur HT des travaux, soit 314 160 € HT. - Le reste à charge pour la commune de Rubelles est de : 78 540 € HT sur ses fonds propres. <p>Le montant financier, ci-dessus, représente le montant estimatif des travaux. C'est à partir de cette base subventionnable que la commune peut solliciter l'Etat.</p>
Partenaires	<p>La commune sera accompagnée par un cabinet d'architecte.</p> <p>Des discussions sont en cours pour trouver le cabinet de d'architecte.</p> <p>L'objectif est de lancer un marché public de travaux allotii, et de notifier ce marché dans le courant du printemps 2022.</p> <p>Les travaux seront réalisés au cours de l'été 2022.</p> <p>Cela permettra à la rentrée de septembre 2022, d'accueillir plus d'enfants à l'accueil de loisirs dans un bâtiment respectueux des normes environnementales.</p>
Coût prévisionnel	<p><u>Le projet</u> : « Réaménagement et extension de l'accueil de loisirs sans hébergement » du Groupe scolaire Claudine Fabrici de Rubelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délai prévisionnel des travaux : Eté 2022. - Montant estimé des travaux : 392 700 € HT, soit 471 240 € TTC. - Montant sollicité dans le cadre du CRTE 2022 : 80% de la valeur HT des travaux, soit 314 160 € HT. - Le reste à charge pour la commune de Rubelles est de : 78 540 € HT sur ses fonds propres. <p>Le montant financier, ci-dessus, représente le montant estimatif des travaux. C'est à partir de cette base subventionnable que la commune peut solliciter l'Etat.</p> <p>L'ensemble de ces dépenses, sont des dépenses d'investissement.</p>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Montant estimé des travaux : 392 700 € HT, soit 471 240 € TTC. - Montant sollicité dans le cadre du CRTE (DETR) 2022 : 80% de la valeur HT des travaux, soit 314 160 € HT. - Le reste à charge pour la commune de Rubelles est de : 78 540 € HT sur ses fonds propres.
Calendrier	<p>L'objectif est de lancer un marché public de travaux allotii, et de notifier ce marché dans le courant du printemps 2022.</p>

	<p>Les travaux seront réalisés au cours de l'été 2022.</p> <p>Cela permettra à la rentrée de septembre 2022, d'accueillir plus d'enfants à l'accueil de loisirs dans un bâtiment respectueux des normes environnementales.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Bâtiment ayant recours à des matériaux nobles (bois, pierre, vitre). Isolation du bâtiment pour lutter contre les passoires thermiques. Bâtiment RT2012 voir 2020.
Photo	

**ACQUISITION ET AMENAGEMENT D'UN TERRAIN
AU CENTRE DU VILLAGE POUR ACCUEILLIR :
LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ECO-RESPONSABLE ET
AUTONOME EN ENERGIE, UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS,
DES BORNES PUBLIQUES DE RECHARGE VEHICULES
ELECTRIQUES
CRTE 2022**

Orientation stratégique n°3	Transition écologique
Action n°	FA8
Maître d'ouvrage	Mairie de BOISSETTES (77350) 
Description de l'action	<p>La commune de BOISSETTES ne dispose pas d'aire de jeux pour enfants au centre du village , ni de bornes publique de recharge pour véhicules électriques, ni de Centre Technique Municipal. (Aujourd'hui, le matériel est entreposé dans 2 garages préfabriqués non sécurisés, ni chauffés, éloignés de la Mairie et ne disposant pas de locaux sociaux , pas de vestiaires, sanitaires, réfectoire).</p> <p>Le projet vise à acquérir un terrain jouxtant la Mairie et y créer :</p> <ul style="list-style-type: none">• le Centre Technique Municipal et ainsi de créer un véritable « pôle services publics » incluant la mairie, la salle polyvalente et le futur CTM.• Une aire de jeux pour enfants• Des bornes de recharge pour véhicules électriques <p>La proximité entre CTM et mairie permettra également une meilleure cohésion entre les agents administratifs et techniques.</p> <p>Le projet inclut :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'achat du terrain

	<ul style="list-style-type: none"> • Les aménagements routiers pour y accéder • La viabilisation • La construction du CTM en matériaux biosourcés et équipé afin d'être au maximum autonome en énergie • La création de l'aire de jeux et des bornes de recharge
Partenaires	SPL Melun Val de Seine
Coût prévisionnel	<p>Total prévisionnel des Investissements 1510 k€ ht dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat terrain : 590 k€ • Aménagements routiers et viabilisation : 380 k€ • Aménagements aire de jeux : 50 k€ • Bornes véhicules électriques : 20 k€ • Centre technique municipal : 400 k€ • Frais d'étude : 70 k€
Financements	<p>Prêts bancaires Subvention CRTE/DETR Subvention SDESM</p>
Calendrier	<p>Années 2022-2023 : achat terrain + viabilisation Années 2023-2024 : construction CTM , bornes et aire de jeux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>CTM :Consommation énergétique Bornes de recharge : nb de véhicules branchés sur une année</p>

**CREATION D'UN LOCAL POUR LES ASSOCIATIONS,
A BASE DE MATERIAUX BIOSOURCES
ET EQUIPE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
CRTE 2022**

Orientation stratégique n°	Transition écologique
Action n°	FA9
Maître d'ouvrage	Mairie de BOISSETTES (77350) 
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	La Commune de BOISSETTES ne dispose pas de local à destination des associations. Elle souhaiterait en créer un sur le site d'une ancienne carrière appartenant à la commune et qui a été, partiellement aménagée avec un court de tennis et 2 terrains de pétanque. Ce local d'environ 40 m ² intègrerait des sanitaires, un coin cuisine et un local de stockage de matériels d'animation. Afin de s'intégrer au mieux à l'environnement boisé et être vertueux au niveau de l'énergie consommée, il serait entièrement recouvert de bardages bois biosourcés et équipé de panneaux photovoltaïques. Des bornes enterrées d'apport volontaire des déchets seraient implantées à proximité du local.
Partenaires	Association Boissettes Sports et Loisirs
Coût prévisionnel	Total prévisionnel des Investissements 115 k€ ht dont: <ul style="list-style-type: none">• Construction bâtiment : 50 k€• Plomberie, sanitaire, cuisine : 10 k€

	<ul style="list-style-type: none"> • Electricité dont panneaux photovoltaïques : 10 k€ • Aménagements local et rangements : 5 k€ • Génie civil et bornes d'apport volontaire déchets : 40 k€
Plan de financement	Prêts bancaires CRTE/DETR Eventuelles subventions SMITOM LOMBRIC et SDESM
Calendrier	En fonction des différents financements mobilisés, travaux au 2 ^{ème} semestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	

**RENOVATION ÉNERGETIQUE
ECOLE ÉLÉMENTAIRE DE LIVRY-SUR-SEINE
CRTE 2022**

Orientation stratégique n°3	Transition écologique
Action n°	FA10
Maître d'ouvrage	Commune de LIVRY SUR SEINE 
Description de l'action	La commune a mandaté un Cabinet d'Architecture pour réaliser une étude portant sur les travaux d'amélioration énergétique à projeter pour l'école élémentaire du village. L'école accueille 6 classes pour une surface de plancher de 780 m ² , elle comprend 2 entités distinctes : un bâtiment d'origine des années 1970 et une extension des années 1990. Les travaux de rénovation et de performance énergétiques portent sur l'étanchéité du toit terrasse, la création d'une ventilation mécanique, le changement des chaudières.
Partenaires	La commune a déposé un dossier de Fonds d'Aménagement Communal (FAC) auprès du Département 77, ce dossier est en cours d'instruction. La commune souhaite compléter ce financement dans le cadre du CRTE de la CAMVS.
Coût prévisionnel	Les dépenses sont des dépenses d'investissement. Elles se décomposent comme suit : Réfection toiture terrasse = 155 000 € HT Ventilation mécanique = 80 000 € HT Réfection chauffage = 58 000 € HT Total travaux 293 000 € HT

	Frais maîtrise d'ouvrage = 43 950 € HT Total opération = 336 950 € HT
Plan de financement	Financements à mobiliser = DETR pour 30% du coût des travaux = 87 900 € FAC (Conseil Départemental) pour 40% du coût des travaux et 15% des frais de maîtrise d'œuvre = 129 800 € Fonds propres communaux = 186 640 € Le budget de cette opération est dédié à 100% à la performance énergétique.
Calendrier	Calendrier prévisionnel : Après appel d'offre (2 ^{ème} trimestre 2022), réalisation des travaux en juillet/août 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Bilan énergétique réalisé en 2021 Bilan énergétique à réaliser en 2023, 2024 et 2025 pour analyse de l'impact des travaux réalisés sur la consommation énergétique annuelle de l'école élémentaire

RENOVATION ENERGETIQUE ET REAMENAGEMENT INTERIEUR ET EXTERIEUR DE L'AGORA DES ASSOCIATIONS DE PRINGY CRTE 2022

Orientation stratégique n° 3	ASSURER LA TRANSITION ECOLOGIQUE
Action n°	FA11
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : COMMUNE DE PRINGY Type : Collectivité locale 
Description de l'action	<p>L'Agora des associations est constitué d'un ensemble de bâtiments de 800 m², R+2, sis 2 , rue de Lourdeau dédiés à accueillir les activités culturelles et sportives des associations de Pringy et du bassin de vie.</p> <p>Les activités proposées sont notamment l'enseignement de la musique, de la danse, du théâtre, et la pratique de la musculation. Des ateliers poterie-céramique sont également proposés à l'Agora avec un four à céramique mis à disposition.</p> <p>Pour cet espace culturel et sportif, la commune de Pringy met à disposition gracieusement des créneaux d'occupation sur tous les jours de la semaine, toute l'année, à des associations au rayonnement intercommunal telles que l'association « Les Ménétriers ». Il s'agit d'une école de musique qui en dehors des périodes de crise sanitaire, compte jusqu'à une centaine d'élèves, emploie 11 professeurs pour environ 1 800 heures de cours de musique en individuel, en formation, en atelier, en éveil musical. 62% des élèves sont des jeunes entre 4 et 18 ans, 29% sont des adultes et 9% des séniors.</p> <p>L'Agora des Association, l'association « La Compagnie du Proscenium » y propose des cours de théâtre pour 50 adhérents.</p> <p>L'association « Sport Famille Plaisir » y dispense des cours hebdomadaires, des stages multi-activités aux adultes et aux enfants à partir de 4 ans.</p>

	<p>L'association « Mys Terre » y organise pour des enfants et à des adultes des ateliers de poterie-céramique pour une cinquante d'adhérents.</p> <p>Il s'agit d'un ERP de catégorie 4 de type X, L et R. Chaque semaine, il accueille plus d'une centaine d'adhérents pour les activités qui s'y déroulent.</p> <p>Le bâtiment de l'Agora a été acquis par la commune de Pringy en 1991. L'acte de vente ne précise pas la date exacte de construction du bâtiment mais ce dernier apparaît antérieur à 1976.</p> <p>Une première opération de rénovation a été entreprise en 1992 sur du gros-œuvre : démolition, enfouissement de canalisation d'assainissement, dépose de tôles ondulées servant de couverture, renfort de charpente et couverture.</p> <p>Un diagnostic de performance énergétique de juin 2021 classe le bâtiment en « D » (178 WhEP/m².an) pour les consommations énergétiques, et en « D » (34 kg éqCO₂/m².an) pour les émissions à effets de serre.</p> <p>Ce diagnostic, ci-joint, préconise notamment le changement des menuiseries bois, une isolation toiture et canalisation à refaire, le changement de la chaufferie et de l'ensemble du système de chauffage et de ventilation. L'éclairage actuel est assuré au moyen de plafonniers à tubes fluorescents et de lampes fluocompacts.</p> <p>S'appuyant sur le diagnostic d'accessibilité, la rénovation de l'Agora comprend également un volet d'amélioration de l'accessibilité non seulement par une restructuration du bâti pour permettre la création d'une plateforme PMR mais également par la création de nouvelles places de stationnement, dont des places de stationnement pour véhicules électriques et un emplacement « REZO POUCE »</p> <p>Le programme de travaux définis dans l'étude préalable ci-jointe concerne ainsi des travaux de Gros-œuvre et VRD ; des travaux de menuiseries, des travaux de doublage, des travaux de ventilation/chaufferie/plomberie ; des travaux d'électricité, de peinture et revêtement.</p> <p>Le projet a fait l'objet d'une Etude préalable présentée par un cabinet d'architecture avec un chiffrage pour la rénovation du bâtiment et de ses abords extérieurs. En revanche, l'aménagement d'un nouveau parking dans le prolongement de l'Agora des associations n'est pas encore au stade de l'APS. Un premier estimatif du coût de l'opération a été réalisé (devis TP GOULARD) mais sera très prochainement affiné par le bureau d'étude missionné (Géo-Infra). L'étude de création de parking est lancée, les relevés topographiques sont en cours, le chiffrage définitif sera connu dans le courant du mois de janvier 2022.</p>
Partenaires	Le projet est présenté au titre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

	<p>Le projet a fait l'objet d'un échange avec les services du Département de Seine-et-Marne pour évoquer son éligibilité au titre du Fonds d'Aménagement Communal – FAC (la Commune a délibéré en novembre 2021 pour se porter candidate au FAC ; elle doit formaliser son projet de développement communal pour la présentation du dossier au FAC).</p>
Coût prévisionnel	<p>Au stade de l'étude préalable, le projet de rénovation du bâtiment de l'Agora des associations porte sur les montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation Bâti extérieur : 608 000 € HT - Rénovation Bâti intérieur : 362 000 € HT - Etude préalable APS : 6 500 € HT - Honoraires : 145 500 € HT - TOTAL Rénovation Bâti : 1 122 000 € HT <p>Le premier chiffrage de la création de Parking rue de Lourdeau attenant à l'Agora :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 152 014 € HT (devis GOULARD). Ce devis sera affiné après le chiffrage du bureau d'étude Géo-Infra. Estimation a priori dans cette attente : 250 000 € HT. <p>TOTAL PROJET AGORA : 1 372 000 € HT.</p>
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation du CRTE : DSIL Relance et / ou DETR - Fonds d'Aménagement Communal du Département - Contrat d'Aménagement Régional (au solde du CAR en cours les travaux d'extension du groupe scolaire qui devrait être livré en début d'année 2022) - Prêt (Prêt relance Banques des Territoires)
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE DE MAINCY CRTE 2022

Orientation stratégique n°3	Transition écologique
Action	FA12
Maître d'ouvrage	Commune de Maincy Type : Commune rurale 
Description de l'action	Maincy a le privilège d'abriter l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture du Grand Siècle : le château et le parc de Vaux-le-Vicomte, hauts lieux du patrimoine architectural et historique national, qui couvrent presque la moitié des 1019 hectares de la commune. Néanmoins Maincy compte bien d'autres trésors. De nombreuses personnalités sont liées à la commune, parmi lesquelles André Le Nôtre, Nicolas Fouquet ou Paul Cézanne. Forte de ce patrimoine et de cette histoire exceptionnels, Maincy constitue un site touristique de premier choix, c'est la raison pour laquelle, la municipalité œuvre au quotidien pour préserver son patrimoine et a décidé d'aménager le cœur du village. L'intérêt de ce projet réside sur la notion d'attractivité et de réappropriation d'un espace public par la population. Autrefois cette place représentait le cœur du village, aujourd'hui elle s'est transformée en parking. Dans le cadre du « plan paysage », l'importance de ce lieu hautement symbolique est incontournable. Le projet comporte une mise en valeur des arbres qui l'entourent, du lavoir, de l'abreuvoir à sabot. Enfin, ce lieu permettra de réaliser des événements avec une visée touristique forte aussi bien régionale qu'internationale. 

	Dans ce cadre, nous avons mandaté le bureau d'étude « Terres et toit » afin d'avoir l'expertise d'un paysagiste, d'un architecte et d'un urbaniste La première étape est la délocalisation du parking afin que les riverains perçoivent ce projet non comme une contrainte mais comme une plus-value.
Partenaires	ETAT DRAC REGION ILE DE France CONSEIL DEPARTEMENTAL FONDATION DU PATRIMOINE CAMVS
Coût prévisionnel	<p>Etude aménagement cœur de village : 37 200.00 € HT</p> <p>Etude église : 29 605.00 € HT</p> <p>+</p> <p>Aménagement du cœur de village : 4 000 000.00 € HT (hors étude) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'aménagement de la place La valorisation de l'eau (Maincy est traversée par le ru de la fontaine qui prend sa source au cœur du village) La restauration de l'église La restauration de la maison des maincéens
Plan de financement	<p>Demande en 2022 pour le projet d'aménagement du cœur de village qui se déroulera en plusieurs phases auprès de :</p> <p>Région Ile de France/Conseil Départemental (COR 2022-2023-2024) Région Ile de France (Pacte rural commerces) ETAT : DETR pour 2023 DSIL pour 2023</p> <p>En parallèle demande en 2022 pour l'église auprès de : DRAC 20 % Région Ile de France 30 % Conseil départemental : 30 % ETAT : DETR/DSIL pour compléter</p> <p>Demande en 2023 pour le projet global (2^{ème} phase) auprès de l'ETAT : ETAT : DETR pour 2024 DSIL pour 2024</p>

	<p>Demande en 2023 ou 2024 pour la valorisation de l'eau auprès de la Région Ile de France Agence de l'eau pour la valorisation de la source Conseil départemental (FER)</p> <p>Demande en 2024 pour le projet global (3^{ème} phase) auprès de : Région Ile de France/Conseil Départemental COR 2024-2025-2026 ETAT : DETR pour 2025 DSIL pour 2025</p> <p>Demande en 2025 pour la maison des Maincéens auprès de : ETAT DETR pour 2026 DSIL pour 2026</p>
Calendrier	Projet sur 6 ans Début de l'ingénierie 2021

MISE EN ŒUVRE DU PLAN VELO CRTE 2022

Orientation stratégique n°3	Transition écologique
Action	FA13
Maître d'ouvrage	Commune de Melun 

**PISCINE – REALISATION D'UNE BACHE EXTERIEURE
CRTE 2022**

Orientation stratégique n°3	Transition écologique
Action	FA14
Maître d'ouvrage	Commune de Melun 

**REHABILITATION THERMIQUE DE BATIMENTS
ECOLE DECOURBE, CRECHE LES DAUPHINS
CRTE 2022**

Orientation stratégique n°3	Transition écologique
Action	FA15
Maître d'ouvrage	Commune de Melun 

**- MISE EN ŒUVRE DU PLAN VERT -
PASSAGE LED, PLANTATION D'ARBRES,
PARC FAUCIGNY-LUCINGE, SQUARE DES MEZEREAUX
CRTE 2022**

Orientation stratégique n°3	Transition écologique
Action	FA16
Maître d'ouvrage	Commune de Melun 

METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR DES BERGES DE SEINE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CRTE 2022

Orientation stratégique n°3	Transition écologique
Action n°	FA17
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine Type : EPCI 
Description de l'action	<p>La Communauté d'Agglomération a conduit en relation avec le SIARCE un schéma directeur des Berges de Seine visant à définir les actions prioritaires à mettre en œuvre pour restaurer les berges, créer des cheminements piétonniers et cyclables, maintenir la végétation et permettre la restauration écologique des berges et des habitats sur l'ensemble des 44km de berges traversant le territoire.</p> <p>Il s'agit de lancer en 2022 les études de maîtrise d'œuvre prioritaires de ce schéma.</p>
Enjeux identifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Restaurer renforcer le corridor biologique et garantir à long terme le maintien du peuplement rivulaire - Restaurer, améliorer la diversité des habitats aquatiques - Améliorer les connectivités transversales - Traiter les discontinuités et améliorer les liaisons douces - Valoriser les paysages - Valoriser les milieux ouverts - Renforcer le tourisme et les loisirs
Partenaires	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine Département de Seine et Marne
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des cheminements et connexions : 1,1 M€ HT - Restauration écologique : 2,3 M€ HT - Diversification des habitats rivulaires : 1,5 M€ HT - Restauration des berges : 1,2 M€ HT

Plan de financement	CAMVS 20% DSIL 20 % Agence de l'eau 50% Département de Seine-et-Marne 10%
Calendrier	Mise en œuvre des priorités dès 2022 sur 5 à 6 ans, en commençant par les études de conception
Indicateurs d'évaluation proposés	

METTRE EN ŒUVRE LE SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CRTE 2022

Orientation stratégique n°3	Transition écologique / mobilités
Action n°	FA18
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine Type : EPCI
Description de l'action	<p>L'usage du vélo reste encore limité sur l'Agglomération puisqu'il représente moins de 1% des déplacements. Au regard de cette situation et des enjeux identifiés en matière de mobilité, mais également plus largement en matière d'environnement (qualité de l'air, réchauffement climatique), il existe un fort potentiel de report modal pour le territoire. Pour y parvenir, il est indispensable de procéder à de lourds investissements afin de proposer aux usagers un réseau cyclable d'agglomération plus attractif (itinéraires continus, sécurisés et confortables). La mise en œuvre de ce réseau cyclable structurant constitue en effet une action essentielle pour développer l'usage du vélo, que ce soit pour les déplacements quotidiens ou les déplacements loisirs.</p> <p>Dans ce contexte, le Schéma Directeur des Liaisons Douces (SDLD) représente l'outil privilégié permettant de définir une programmation pluriannuelle d'investissement pour la réalisation de nouveaux itinéraires cyclables.</p> <p>Il est proposé de réaliser les priorités actuellement identifiées au schéma, durant le mandat 2020-2026 (court terme) et de définir de nouvelles priorités à moyen terme, sur la période 2026-2030.</p> <p>Pour l'année 2022, la programmation concernera le lancement de nombreuses études (maîtrise d'œuvre), ainsi que la réalisation de chantiers. Dans le détail, les opérations concerneront :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - avenue de la Libération (Le Mée-sur-Seine) → 180K€ HT, - RD 636, accès quartier 3 Noyers (Rubelles) → 120K€ HT, - Avenue De Gaulle (Vaux-le-Pénil) → 250K€ HT, - EV3, accès et traversée de la base de loisirs (St-Fargeau-Ponthierry) → 450K€ HT, - Liaison Melun/Villaroche → 3 000K€ HT, - EV3 (La Rochette) → 750K€ HT, - Avenue de Seine (La Rochette) → 500K€ HT, - EV3 (Melun) → 3 000K€ HT, - Avenue Pompidou (Melun) → 170K€ HT, - Carrefour RD39/Gaillardon (Melun) → 170K€ HT
Enjeux identifiés	Réduire et fluidifier le trafic automobile (report modal) et créer les conditions d'une mobilité durable et performante.
Partenaires	Communauté d'Agglomération, maître d'ouvrage Communes (mise à disposition de l'espace public pour l'implantation des pistes, voies vertes, etc...) État (financement)
Coût prévisionnel	L'enveloppe prévisionnelle permettant de finaliser le schéma directeur est de 29 000 000 € TTC : 20,8M€ pour les priorités (P1) figurant actuellement au SDLD (projets engagés sur le mandat 2021-2025) et 8,2 M€ sur le mandat suivant (P2), dont les projets resteront à définir. Pour 2022, la CAMVS prévoit une dépense de 1 475K€ HT pour la programmation présentée ci-avant.
Plan de financement	
Calendrier	Mise en œuvre des priorités dès 2022 sur 6 ans
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de vélos circulant (comptages) Incidence, si mesurable, sur le trafic routier Satisfaction des usagers (enquêtes)

**DEVELOPPER UNE OFFRE DE STATIONNEMENT
VELOS SECURISEE
AUX PRINCIPAUX POINTS D'ARRETS DU RESEAU
CRTE 2022**

Orientation stratégique n°3	Transition écologique
Action n°	FA19
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine Type : EPCI 
Description de l'action	<p>Cette action consiste à mettre en place cinq consignes vélos de vingt places, plutôt centrées sur les gares routières et lieux de concentration de flux.</p> <p>Le but est d'améliorer la complémentarité Vélo / Transports en commune en implantant des parcs de stationnement vélos sécurisés aux principaux arrêts de bus (gares routières).</p> <p>Cette action viendrait compléter le déploiement fait par Transdev (dans le cadre de la DSP du Grand Melun) avec l'installation de parkings vélos sécurisés (stationnements Île-de-France Mobilités) sur chacune des gares du Territoire.</p> <p>Elle a pour objectif de rendre plus attractif l'usage du bus et du vélo.</p>
Enjeux identifiés	Réduire et fluidifier le trafic automobile (report modal) et créer les conditions d'une mobilité durable et performante.
Partenaires	Communauté d'Agglomération, maître d'ouvrage Communes d'implantation (mise à disposition de l'espace public pour l'implantation des consignes sécurisées) Île-de-France Mobilités (appui technique) État (financement)
Coût prévisionnel	L'enveloppe prévisionnelle est de : Investissement : 300 000 € (pour 5 consignes) Fonctionnement : 15 000 € / an
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.

	Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.
Calendrier	Mise en œuvre dès 2022 Sur 2 ans maximum
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de vélos stationnés et évolution dans le temps Satisfaction des usagers (enquêtes)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

ELABORATION D'UN ATLAS INTERCOMMUNAL DE LA BIODIVERSITE CRTE 2022

Orientation stratégique n°3	Transition écologique
Action n°	FA20
Maître d'ouvrage	Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) Type : EPCI 
Description de l'action	<p>La CAMVS souhaite s'inscrire dans un dispositif reconnu par l'agence régionale de la biodiversité : "Territoire engagé pour la Nature" au travers d'un appel à projet annuel permettant de valoriser l'action, bénéficier d'une aide à l'ingénierie et de financements.</p> <p>Elle devra avoir recours à une équipe d'étude pluridisciplinaire.</p> <p>Elle mettra en place une démarche de co-construction avec les communes, acteurs associatifs (associations, entreprises,...) et citoyens (programme de science participative)</p> <p>L'élaboration d'un atlas s'effectue en 3 phases : inventaire des milieux et espèces présents par recueil des données existantes et réalisation d'études et inventaires naturalistes de terrain complémentaires, identification des continuités écologiques du territoire (trames verte et bleue) et analyse de leur fonctionnalité, élaboration et partage de l'atlas de la biodiversité avec hiérarchisation des enjeux (forces & points de fragilisation/de rupture). L'ABI constitue un socle pour élaborer dans un second temps un plan "biodiversité" comprenant la définition de la stratégie, la construction du plan d'actions et la mise en place du dispositif de suivi et de mise en œuvre.</p>
Partenaires	Office Français de la Biodiversité et Agence Régionale de la Biodiversité Apport méthodologique et appui technique
Enjeux identifiés	→ Au regard des 2/3 du territoire occupés par des espaces naturels et agricoles, de la présence d'un fleuve

	<p>associé à un réseau hydrographique et de milieux humides denses, il s'agit de concilier la richesse écologique du territoire avec sa dynamique de développement.</p> <p>→ Donner une tangibilité et une visibilité au cadre de vie imprégné de nature de l'agglomération et renaturer la ville afin que la trame verte et bleue soit l'élément fédérateur et de liens entre espace urbain et espace rural du territoire.</p> <p>→ Passer d'un objectif de protection à celui d'une valorisation de la trame verte et bleue comme levier de transition écologique du territoire, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration des facteurs de santé.</p>
Objectifs opérationnels et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la connaissance de la biodiversité sur le territoire → Informer et sensibiliser la population à la biodiversité → Définir une stratégie et poser des orientations prioritaires d'intervention → Préparer la mise en place d'une trame noire sur le territoire (biodiversité & transition énergétique) <p>Résultats : Apporter un outil d'information et d'aide à la décision permettant d'anticiper l'intégration de la biodiversité dans la réalisation du projet de territoire de l'Agglomération (conserver, gérer, restaurer, renaturer)</p>
Coût prévisionnel	Enveloppe estimée à 250 000 € TTC (fonctionnement) intégrant un volet d'actions de sensibilisation de la population et des acteurs socio-économiques.
Plan de financement	Possibilité d'un subventionnement de l'Office Français pour la Biodiversité allant jusqu'à 80% sous certaines conditions, Autres partenariats à rechercher (Région, Département, Europe ?) modalités de versement non encore connues
Calendrier	Etude sur une durée de 2 ans et demi pouvant s'articuler avec l'élaboration d'un SCoT
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Inventaire de la biodiversité et de la trame verte et bleue (continuités écologiques), suivi dans le temps des indices de biodiversité, par secteur, en fonction de leur sensibilité</p> <p>Atlas de la biodiversité devant être publié sur le site de l'Office français de la biodiversité.</p>

Annexe 6

Maquette financière

Porteur de projet	Actions				Engagements financiers								Calendrier					
	Intitulé action	n° action	Orientation		Coût prévisionnel HT	Part maître d'ouvrage	Feder	FNADT	CPER	DSIL et DFTR	Anah	Banque des Territoires	Ademe	Région	Département	Autre	Début	Fin
Commune de Dammarie-lès-Lys	Aménagement d'une école au sein de l'ensemble immobilier du Bois du Lys à réhabiliter	FA1	3	1 738 190 €	465 725 €				1 022 465 €				250 000 €				juin-22	juin-23
Commune de Dammarie-lès-Lys	Travaux de rénovation thermique du complexe sportif Jean Zay	FA2	3	946 547 €	757 238 €				189 309 €								juin-22	déc-22
Commune de Dammarie-lès-Lys	Travaux d'isolation de l'accueil pré et post scolaire Maurice De Seynes et de son réfectoire	FA3	3	27 730 €	13 865 €				13 865 €								juil-21	août-21
Commune de Vaux-le-Pénil	Aménagement de la Plaine des jeux et du Bois Gaston Dumont	FA4	3	1 000 000 €	200 000 €	400 000 €			200 000 €				200 000 €				sept-21	déc-24
Commune de Vaux-le-Pénil	Réhabilitation patrimoniale de bâtiments historiques et d'espaces verts dans un objectif de rationalisation de leurs utilisations, de performances énergétiques et d'accessibilité	FA5	3	4 098 941 €	2 098 941 €					1 000 000 €				1 000 000 €			janv-22	sept-25
Commune de Rubelles	Réhabilitation de la maison du futur Centre Municipal Technique	FA6	3	164 179 €	32 836 €				131 343 €								déc-21	mars-22
Commune de Rubelles	Réhabilitation et agrandissement du centre de loisirs au sein du Groupe scolaire Claudine Fabrici	FA7	3	350 000 €	70 000 €				280 000 €								mars-02	sept-22
Commune de Boissettes	Création d'un centre technique municipal éco-responsable et autonome en énergie, d'une aire de jeux pour enfants et de bornes de recharge pour véhicules électriques	FA8	3	1 510 000 €	755 000 €				735 000 €					20 000 €		janv-22	déc-24	
Commune de Boissettes	Création d'un local associatif en matériaux biosourcés et équipé de panneaux photovoltaïques	FA9	3	115 000 €	47 500 €				57 500 €					10 000 €		juin-22	déc-22	
Commune de Livry-sur-Seine	Plan pluriannuel d'amélioration énergétique de l'école élémentaire Rue des Chanois à Livry-sur-Seine	FA10	3	336 950 €	106 065 €				101 085 €					129 800 €		mars-22	août-22	
Commune de Pringy	Travaux de réfection et d'aménagement de l'agora des associations	FA11	3	1 372 000 €	686 000 €				686 000 €					300 000 €		janv-22	déc-22	
Commune de Maincy	Aménagement du cœur de village – place des Fourneaux, rénovation de l'église inscrite, restauration de la maison des maincinois	FA12	3	3 014 333 €	183 400 €		1 091 466 €		1 044 800 €					341 667 €	353 000 €	janv-22	déc-26	
Commune de Melun	Mise en œuvre du plan vélo	FA13	3	450 000 €														
Commune de Melun	Piscine – réalisation d'une bâche extérieure	FA14	3	360 000 €														
Commune de Melun	Réhabilitation thermique de bâtiments (école Decourbe, crèche les Dauphins)	FA15	3	1 100 000 €														
Commune de Melun	Mise en œuvre du plan vert (passage Led, plantation d'arbres, Parc Faucigny-Lucinge, Square des Mézereaux)	FA16	3	1 670 000 €														
Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement des berges de Seine	FA17	3	6 100 000 €	1 220 000 €				1 220 000 €					610 000 €	3 050 000 €	juin-22	déc-25	
Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Mise en œuvre du Schéma Directeur des Liaisons Douces	FA18	3	8 590 000 €	2 146 000 €	2 310 000 €			437 000 €					3 625 000 €		72 000 €	janv-22	déc-25
Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Aménagement de stationnements vélos sécurisés aux arrêts de bus	FA19	3	300 000 €	60 000 €				140 000 €					100 000 €			juin-22	juin-23
Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine	Réalisation d'un atlas de la biodiversité du territoire	FA20	3	250 000 €	50 000 €		150 000 €		50 000 €					€	€	4 175 000 €		3 505 000 €

Annexe 7

Actions de coopération interterritoriale

L'élaboration du plan de paysage du Val d'Ancœur

Le Val d'Ancœur, unité paysagère reconnue par l'Atlas des Paysages de Seine-et-Marne, fait l'objet d'un site classé depuis 1985. Au sein de ce site, se trouvent notamment le château médiéval de Blandy-lès-Tours et le domaine de Vaux-le-Vicomte qui attire annuellement plus de 300 000 visiteurs mais dont la renommée ne bénéficie pas encore au reste du territoire. En complément, différents atouts urbains, culturels et naturels ponctuent cette vallée mais restent à ce jour de faible notoriété.

Partageant une ambition commune de valorisation responsable de leurs ressources paysagères, naturelles et patrimoniales, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) et la Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) se sont engagées dans une démarche partenariale visant à fédérer les acteurs et les habitants de cette vallée autour d'un projet dans le but de donner une meilleure lisibilité de la qualité paysagère à l'échelle de la vallée et de faciliter une fréquentation de loisirs respectueuse des lieux.

Ce partenariat s'est formalisé par la signature le 20 juillet 2018 d'un protocole de partenariat reconduit le 21 juillet 2021 jusqu'au 20 juillet 2024. Il se concrétise par l'élaboration volontaire en copilotage d'un « plan de paysage du Val d'Ancœur » à l'échelle de 11 communes. Ce projet s'est donné pour objectifs :

- de préserver le cadre de vie de ce territoire vis-à-vis des pressions urbaines et de renforcer son attractivité pour ses habitants et les touristes,
- de concilier qualité d'accueil et préservation de l'environnement,
- de développer les liens entre « espaces habités » et « espaces agricoles »
- de sensibiliser la population locale au patrimoine de sa commune et l'impliquer dans le devenir du territoire,
- d'optimiser les retombées économiques pour le territoire dans le cadre d'un tourisme durable qui soit générateur de richesse économique et d'emplois.

L'étude paysagère a donné lieu à la passation en février 2019 d'un marché d'études avec une équipe prestataire sous maîtrise d'ouvrage de la CAMVS, subventionné au travers du Contrat d'Intérêt National de l'Agglomération Melun Val de Seine et d'un appel à projets du Ministère de la Transition Ecologique et des solidarités.

Sur la base du programme d'actions, prévu d'être validé début 2022, s'ensuivront des études pré-opérationnelles et des travaux d'aménagement sur les quatre secteurs d'intervention prioritaire ainsi que la matérialisation et la mise en œuvre de la boucle itinéraire et cyclable de l'Ancoeur. Ces actions dont les maîtrises d'ouvrage restant à déterminer nécessiteront la mise en place de partenariats financiers dont les montants et le phasage restent à préciser.

Annexe 8

L'accompagnement en ingénierie du CRTE

Afin de l'accompagner dans la stratégie foncière de son territoire et se mobiliser sur la reconversion des friches, la Communauté d'Agglomération a signé en juin 2019, une convention stratégique partenariale avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France jusqu'au 31 décembre 2023. Cette convention a pour objet de formaliser un partenariat autour d'une volonté commune de construire un programme d'études, portant à la fois sur des aspects globaux tels que la mise en place d'un volet foncier au Programme Local de l'Habitat, ou d'un schéma de référence en matière de développement économique, comme sur des aspects plus opérationnels, avec des études urbaines à l'échelle de projets stratégiques pour l'agglomération. Par cette convention, l'EPFIF peut être mobilisé pour apporter son expertise et participer au financement d'études à portée stratégique, documentaire et de connaissance, ou pré-opérationnelle. Ce partenariat se décline sur des secteurs à vocation opérationnelle par des conventions d'intervention foncière.

D'autres partenariats se sont déjà mis en place :

- sur la thématique paysagère avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Seine-et-Marne ;
- sur la prise en compte des risques (pollution atmosphérique et nuisances sonores) avec l'adhésion de la CAMVS aux associations AIRPARIF et BRUITPARIF.

Des expertises complémentaires pourront être mobilisées en fonction des priorisations d'actions qui seront déclinées dans le cadre du Projet de territoire de l'Agglomération Melun Val de Seine et au travers du présent contrat.